

ANNULE ET REMPLACE

*COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2011*

Le 13 décembre 2011 à 20h45, les membres du Conseil Municipal de la Ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 décembre 2011.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. NOWAK, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. ZENOU, M. MONTEIL, Mme LEFEVRE, Mlle GESTIN, M. AUBAGUE, M. DALI, Mlle MOIRENC, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER.

Membres représentés :

Mme ALESSANDRINI par M. BANBUCK.
Mme LATEB par M. MONTEIL.
M. DESMAREST par M. GUILLAUD-BATAILLE.
M. GIRIER par Mme MATHONNAT.
Mme MANDRON-RAUCOULES par Mme BASSEZ.
M. MERCADIER par M. NICOLLE.
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER.
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE.
M. TRAORÉ par Mlle GESTIN.
Mme LEBRUN par M. ROUSSEL.
Mlle THERET par M. NOWAK (*arrivée 21h15 – à partir du point 2011-095*)

Membres absents :

M. NOWAK (*départ à 23h50 après point 2011-107_pouvoir à Mlle THERET*),
M. BOULANGER (*départ à 23h50 après point 2011-107_pas de pouvoir*),
Mme ELMALKI (*départ à 23h30 après point 2011-103_pas de pouvoir*)

Secrétaire de séance :

Mlle GESTIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2011.

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des observations sur ce compte rendu ? Bernard AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Mesdames Messieurs, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne mon intervention page 11, premier paragraphe. Il n'y avait pas « une vieille lune » mais DES « vieilles lunes » qui ont été cent fois « ressassées » et non « recensées ». Il faut également faire la jonction avec le verbe faire. Cela donne donc : « vieilles lunes cent fois ressassées qui ne font plus recette ».

Jean-Luc LAURENT

C'est noté. Peut-être que la transcription du document a été problématique pour la personne qui la faisait. Mais cette erreur sera réparée. Y-a-t-il d'autres demandes de modifications ? (*Il n'y en a pas*). Je mets donc aux voix ce compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre, modifié par Bernard AUBAGUE pour une intervention le concernant. Qui est pour ? Y-a-t-il des contres ? (*Il n'y en a pas*). Des abstentions ? (Une abstention : *M. CHAPPELLIER*).

Nous allons maintenant examiner le premier rapport. Je vous indique - mais vous l'avez trouvé sur table - qu'il y a une modification dans l'ordonnancement de l'ordre du jour, qui résulte du travail fait en commission, pour remettre de la cohérence dans nos travaux.

N°2011-094. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

Jean-Luc LAURENT

Madame Marie-Isabelle HECK m'a adressé le 25 novembre dernier sa démission du mandat de conseillère municipale. Elle l'avait annoncée lors de la dernière séance du Conseil Municipal, le 24 novembre 2011. Elle occupait cette fonction depuis le 14 mars 2008. Madame Marie-Isabelle HECK avait été élue sur la liste « Ma ville, ma Planète ». Les textes relatifs au remplacement d'un conseiller municipal dans les communes de plus de 3 500 habitants stipulent qu'en cas de vacance de siège, le suivant sur la liste remplace automatiquement le conseiller démissionnaire figurant sur la même liste. Les suivants de liste Monsieur Jacques AUBARD, puis Madame Marie-Françoise PORCHE, ayant fait savoir leur renoncement, il convient d'en prendre acte. Le suivant de la liste, Monsieur Bernard CHAPPELLIER a été sollicité et m'a fait savoir son acceptation le 12 décembre, c'est-à-dire hier. Monsieur Bernard CHAPPELLIER devient donc conseiller municipal. Je le déclare à l'occasion de cette séance installé dans ses fonctions de conseiller municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre.

Je vous précise que lors du dépôt de l'acceptation de Bernard CHAPPELLIER hier, pour devenir conseiller municipal, il a déposé un vœu intitulé « pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales », vœu qu'il a d'ailleurs distribué à chacun des élus présents. En application de l'article 14 du règlement intérieur, j'ai décidé de ne pas inscrire ce point à l'ordre du jour en raison de son dépôt hors délai fixé par le règlement intérieur. Par ailleurs, son examen ne relève pas d'une urgence et la rédaction du texte n'appelle aucun vœu de la part du Conseil Municipal. Ce vœu ne sera donc pas examiné ce soir. Nous passons maintenant au rapport suivant.

Bernard CHAPPELLIER

Puis-je intervenir ?

Jean-Luc LAURENT

Mais bien sûr.

Bernard CHAPPELLIER

Merci, Monsieur le Maire. S'agissant de ce vœu, comme vous le savez, le Sénat - qui est maintenant à gauche -, a fait un projet de loi constitutionnelle qui a été adopté pour le droit de vote des étrangers non communautaires résidents en situation régulière en France. Dans ce vœu, je demande au Conseil Municipal d'apporter un soutien au Sénat majoritaire, ainsi qu'aux Députés, pour présenter ce projet constitutionnel à l'Assemblée Nationale. Il ne sera bien sûr pas voté, puisque la majorité est de droite, mais nous espérons qu'elle changera d'ici quelques mois. Ce vœu avait donc un sens et il précise bien qu'il s'agit d'un soutien à cette proposition de loi constitutionnelle pour le droit de vote des étrangers non communautaires résidents en France.

D'autre part, si vous me le permettez, je voudrais intervenir par rapport à mon arrivée au Conseil Municipal.

Jean-Luc LAURENT

Allez-y. Vous avez la parole.

Bernard CHAPPELLIER

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais simplement vous lire quelques lignes.

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En tant que représentant d'un parti politique de gauche et écologiste, je me situe, comme vous l'avez compris, dans l'action. Comme je le dis souvent à mon amie Eva JOLY, candidate EELV à l'élection présidentielle de 2012, nous avons le devoir de dépolluer la République et de veiller à ce que l'égoïsme et les intérêts particuliers ne l'emportent jamais sur la défense des causes et de l'intérêt général.

Pour combattre la crise et bâtir un autre modèle de « vivre ensemble », nous avons le devoir à gauche d'imaginer un nouveau modèle de développement économique, social et écologique. Cette cause, c'est la survie même de l'humanité et de son environnement. C'est le droit aux générations à venir à construire leur vie sans hériter de nos dettes et de nos pollutions. Cette cause, c'est l'idéal de la gauche et des écologistes. C'est l'idéal républicain et européen, c'est l'idéal humain, c'est pourquoi nous nous battons, c'est pourquoi nous proposons, et c'est pourquoi nous nous préparons ensemble, à constituer une majorité pour la France avec le souci de l'intérêt général et du sens de la justice.

Parce que j'ai l'ambition durable écologique pour notre ville et au-delà, parce que j'ai l'ambition de participer à améliorer durablement la vie quotidienne de mes concitoyens, je serai, Monsieur le maire, mes chers collègues, vigilant. Parfois critique, mais toujours constructif, avec le souci de l'intérêt général. C'est donc avec gravité mais aussi conforté par la confiance et les encouragements des mes amis militants et sympathisants d'EELV du Kremlin-Bicêtre, que j'ai accepté d'intégrer le Conseil Municipal de notre ville. Merci Monsieur le Maire. »

Jean-Luc LAURENT

Merci. Suite à ces propos de Monsieur CHAPPELLIER, je souhaite que nous puissions engager l'ordre du jour. Je rappelle qu'ici, nous sommes des élus du Conseil Municipal et qu'en tant que Maire, j'ai la charge de veiller au bon déroulement de la gestion qui nous incombe, celle des affaires de la cité. La France viendra peut-être de surcroît, si vous le voulez bien. Et selon cette ligne de conduite qui est la mienne, nous n'allons pas engager à chaque séance du Conseil municipal l'examen de vœu ou de sujets relevant d'autres Assemblées. Occupons-nous de ce qui relève du Conseil Municipal du Kremlin-Bicêtre. Et éventuellement, émettons des vœux lorsque des projets d'une autre collectivité territoriale ou du Parlement, de

l'Assemblée Nationale ou du Sénat, risquent de concerner le Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre. Je souhaite donc que nous en restions là et je vais commencer l'ordre du jour.

N°2011-095. MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSION MUNICIPALES ET INSTANCES MUNICIPALES.

Jean-Luc LAURENT

Lors de la dernière séance, Madame HECK nous avait fait part de sa volonté de démissionner de sa fonction de conseillère municipale. Je vous informe qu'elle m'a adressé sa démission par courrier du 25 novembre 2011. Il s'avère donc nécessaire de proposer des changements dans la représentation des élus au sein des commissions et instances municipales dans lesquelles elle a été désignée. Il s'agit de la commission municipale n°1, celle des finances, du personnel, de l'administration générale, de l'urbanisme-habitat-environnement-voirie, action économique et commerce. Il s'agit également du conseil d'administration de l'office public de l'habitat.

En ce qui concerne ces représentations, puisque Madame HECK - et j'imagine son remplaçant aujourd'hui Monsieur CHAPPELLIER -, s'était située dans l'opposition municipale au début de cette mandature, il y avait la volonté - de la part de la majorité et par ma voix -, de présenter au Conseil Municipal, un certain nombre d'instances où des élus des oppositions, étaient appelés à être présents, que la loi l'ait prévu, comme la commission d'appel d'offres, ou que la loi ne l'ait pas prévu. Je propose donc, comme je l'avais fait en début de mandature, - puisqu'à l'époque il y avait trois listes d'oppositions qui se situaient ainsi vis-à-vis de la municipalité -, de suspendre les travaux quelques instants, de telle sorte que les élus des différentes oppositions - sauf s'ils l'ont déjà fait -, se concertent pour nous faire des propositions. Je suspends donc la séance et vous me préviendrez lorsque nous pourrons la reprendre.

(L'opposition ne souhaite pas de suspension de séance).

Jean-Luc LAURENT

Comme vous ne souhaitez pas de suspension, pouvez-vous m'indiquer des candidatures ? Monsieur CHAPPELLIER.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, je suis candidat pour les deux commissions.

Jean-Luc LAURENT

C'est enregistré. Monsieur POIRSON.

Jacques POIRSON

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je suis candidat au conseil d'administration de l'OPH.

Jean-Luc LAURENT

J'imagine qu'il n'y a pas de candidat de la majorité municipale, puisque la majorité avait décidé de laisser à l'opposition les sièges, de telle sorte qu'un représentant des oppositions municipales puisse être présent dans cette instance, comme dans d'autres.

Il y donc une candidature pour la commission municipale n°1. De toute façon, au titre du règlement intérieur, je rappelle que tout conseiller municipal peut être inscrit dans la commission de son choix. Je vais donc vous proposer de voter la désignation de Monsieur CHAPPELLIER à la commission municipale n°1. Y-a-t-il une demande de scrutin secret ? *(Il*

n'y en a pas). Je mets donc aux voix. Qui est pour ? (*Unanimité*). Y-a-t-il des contres ? (*Il n'y en a pas*). Des abstentions ? (*Il n'y en a pas*). Des refus de vote ? (*Il n'y en a pas*).
Monsieur CHAPPELLIER est donc désigné à l'unanimité.

S'agissant du conseil d'administration de l'OPH, nous sommes donc saisis de deux candidatures. Monsieur Bernard CHAPPELLIER et Monsieur Jacques POIRSON. Ce scrutin peut intervenir à main levée ou à bulletin secret. Je pense que comme il s'agit d'un scrutin de personne il serait mieux que cela se fasse à bulletin secret. Je vais donc demander de préparer l'urne.

Suspension de séance : 21h05.
Reprise de séance : 21h15.

Jean-Luc LAURENT

Je signale au secrétariat l'arrivée de Madame THERET. Elle n'a donc plus besoin de pouvoir. A l'issue de cette suspension, y-a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).
Je suis donc saisi de deux candidatures que je vais maintenant mettre aux voix.
Y-a-t-il toujours une demande de vote à bulletin secret ?

Jacques POIRSON

Nous avons rempli les bulletins.

Jean-Luc LAURENT

Le vote se passe donc à bulletin secret. Les deux candidatures sont donc celles de Monsieur CHAPPELLIER et de Monsieur POIRSON. A vous donc de faire votre choix. Soit un nom, soit un bulletin blanc. Les élus ayant un pouvoir vote une deuxième fois.

Appel dans l'ordre du tableau des élus, soit 34 votants.
La benjamine Christine MOIRENC et la doyenne Paule MATHONNAT passent maintenant au dépouillement.

Résultats

Nombre de votants : 34.
Nombre de votes blancs : 13.
Nombre de votes exprimés : 21.
Bernard CHAPPELLIER : 5 voix.
Jacques POIRSON : 16 voix.

Monsieur Jacques POIRSON est donc désigné au conseil d'administration de l'OPH.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, je constate qu'une partie de la gauche vote à droite - ou du reste a préféré voter plutôt à droite qu'à gauche. Et bien c'est très bien. Nos concitoyens jugeront à l'avenir.

Jean-François BANBUCK

Je crois Monsieur CHAPPELLIER que vous ne faites pas la bonne analyse de la situation. Cela peut paraître comique mais je suis sérieux en disant cela. En effet, quel est le sens de ce vote ? C'est de désigner un membre de l'opposition pour aller siéger au conseil d'administration de l'OPH, dans le but d'assurer un pluralisme au sein de cet organisme adossé à la ville. Je constate qu'avec ce vote, la représentation de l'opposition est assurée au conseil d'administration de l'office Public de l'Habitat, ce qui était l'essentiel.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je voulais juste préciser la position de notre groupe. En effet, nous avons voté blanc, estimant qu'il ne nous revenait pas d'arbitrer entre les différentes oppositions qui siègent au Conseil Municipal.

Jean-Luc LAURENT

Nous passons au rapport suivant.

N°2011-096. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ELUS ET DES ELUS NON INSCRITS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport consiste simplement à prendre acte de la nouvelle composition des groupes et de l'appartenance des élus. Comme Bernard CHAPPELLIER est membre du Conseil Municipal en lieu et place de Marie-Isabelle HECK, je voulais qu'il précise s'il se rattachait à l'un des groupes constitués ou s'il était dans les non inscrits. En effet, je rappelle que le règlement intérieur prévoit qu'un groupe est constitué à partir de deux élus qui se regroupent.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, au vu de ce que je viens de voir, je crois que je vais rester dans la même situation que Marie-Isabelle HECK.

Jean-Luc LAURENT

Le conseil prend donc acte que vous êtes parmi les non-inscrits du Conseil Municipal
Le Conseil Municipal prend donc acte de la nouvelle répartition des élus dans les groupes et des non inscrits.

N°2011-97. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL DE BIEVRE AU TITRE DE L'ANNEE 2011 DESTINE AU FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS.

Jean-Marc NICOLLE

Il s'agit donc de la mise en œuvre du pacte financier, fiscal et social sur lequel la communauté d'agglomération avait été amenée à délibérer au mois de février 2011. Il porte sur les reversements que nous percevons en termes de TH départementale, incluse dans le nouveau panier fiscal de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre. Il s'agit principalement de la cotisation foncière économique et de la part de cotisation sur la valeur ajoutée économique. La comparaison de ces recettes de 2011 se fait sur la base de l'année 2010 et l'évolution positive est reversée à hauteur de 50 % à chacune des villes. Pour le Kremlin-Bicêtre, cela correspond à un reversement à hauteur de 821 491.13 €. Il se répartit en un fonds de concours pour les écoles maternelles de 410 746 € et de 410 745.13 € pour les écoles primaires.

N°2011-98. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2011.

Jean-Marc NICOLLE

Cette décision prend donc en compte le versement, en recettes dans la section de fonctionnement, des deux fonds de concours précédents. Nous avons également le dispositif de neutralisation sur la DSC 2002-2003. Vous pourrez également constater que l'excédent budgétaire en section de fonctionnement, du fait de ce fonds de concours de plus de 800 000

€ en recettes de fonctionnement, sera affecté en recettes d'investissements. Cela permettra de pouvoir diminuer l'emprunt que nous avons inscrit dans le BP 2011.

D'ailleurs, cet emprunt diminue de manière conséquente grâce à la recette que nous avons perçue suite à la délibération sur laquelle nous avons été amenés à nous prononcer il y a quelques mois concernant la vente de l'école primaire Pierre Brossolette au conseil régional d'Ile-de-France. Cette convention est effective depuis le début du mois de novembre dernier. Elle a donc entraîné le versement de la subvention par la Région, qui servira à la reconstruction de cette école primaire Pierre Brossolette dans les années à venir sur un autre site, situé à côté de l'école maternelle Jean Zay. La libération des locaux de l'école Pierre Brossolette permettra donc l'extension de ce lycée pour lequel des locaux sont nécessaires afin de pouvoir étendre les sections dans le domaine sanitaire et social en termes de formation.

Jean-Luc LAURENT

Merci pour la présentation de ces deux rapports.

Y-a-t-il des demandes d'intervention sur le rapport n° 97 concernant les fonds de concours ?

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 35

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 3 (*M. CHAPPELLIER ; M. POIRSON ; Mlle MOIRENC*).

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité moins trois abstentions.

S'agissant du rapport n°98, y-a-t-il des demandes d'interventions ?

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 35

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 5 (*M. POIRSON, Mlle MOIRENC, M. DALI, M. AUBAGUE, M. CHAPPELLIER*)

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité moins cinq abstentions.

Nous passons au rapport suivant. Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

N°2011-099. REPARTITION DE LA DOTATION DEPARTEMENTALE AUX ASSOCIATIONS LOCALES AU TITRE DE L'ANNEE 2011.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je vous rappelle que chaque année, le département attribue une enveloppe globale répartie au prorata du nombre d'habitants pour le tissu associatif. Charge au Conseil Municipal de chaque ville d'en faire la répartition. Je vous propose donc la répartition de cette somme.

S'agissant des évolutions de montants (augmentations ou diminutions), elles ont été vues avec les associations en fonction de leur activité et de leur dossier de demande de subvention.

Si certaines associations n'ont pas de subvention cette année, c'est parce qu'elles n'ont pas déposé de demande de subvention et qu'elles nous ont fait savoir qu'elles n'en déposeraient pas, suite à une relance de notre part. Pour les nouvelles, notre volonté est donc de les aider. Il s'agit de :

- France Alzheimer Val de Marne.
- Rafamiray, association de solidarité internationale avec laquelle la ville commence à travailler.

- La fédération FALC, qui a été élue par les locataires de l'OPH, recevra une subvention au titre de la démocratie et des différentes instances démocratiques. En effet, comme la Confédération générale du logement n'a pas eu d'élus cette année au conseil d'administration de l'OPH, elle ne recevra donc plus la subvention.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Monsieur AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, chers collègues.

Je suis élu depuis 2001 et avec une régularité métronomique, nous avons chaque année cette délibération qui nous propose de donner des subventions à diverses associations. Je vais donc voter « pour » car certaines d'entre elles ont une action importante et je ne veux pas les pénaliser. Cependant, je vais une fois de plus m'étonner que l'argent géré par la ville - même s'il arrive de la dotation départementale -, soit affecté en subvention aux trois syndicats que vous nous indiquez dans la liste, à savoir FO, CGT et Sud. A notre avis, cet argent n'a pas à servir aux syndicats, lesquels ont déjà des sources de financements autres. Ceci dit, vous avez sans doute comme moi, entendu dans les médias qu'il serait quand même temps de légiférer sur le financement des syndicats, suite au scandale du comité d'entreprise de la RATP et aux diverses difficultés qu'ont les syndicats à se financer. Je vais donc voter « pour » en m'étonnant une fois de plus que l'on subventionne ces trois syndicats. Je vous remercie.

Jean-Louis BOULANGER

Juste une remarque. Quelque chose m'a frappé dans le tableau des subventions proposées. Il y a une seule association dont la subvention est divisée par trois. Il s'agit de « la Grange-aux-Queux », à propos de laquelle je précise que notre collègue Paule MATHONNAT ne participera pas au vote. Comme je m'étonne de cette situation, je voudrais demander si la culture, c'est ce qu'il reste lorsqu'on a tout réparti.

Jean-François BANBUCK

Je voulais juste signaler à notre collègue AUBAGUE que la loi sur le financement des syndicats existe déjà depuis 2008.

Jacques POIRSON

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme Monsieur AUBAGUE, j'avais aussi posé la question en commission de savoir pourquoi il y avait une subvention concernant les syndicats. On m'a répondu mais la réponse était assez floue. Cependant, notre groupe votera « pour ». Merci.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur GUILLAUD-BATAILLE va se faire un plaisir de répondre.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Sur les syndicats Monsieur AUBAGUE, je vous ai répondu ici même l'année dernière. Ce n'est pas une subvention versée à ces syndicats, mais ce sont les syndicats qui sont représentés dans le personnel communal. C'est donc à ce titre que nous leur versons une subvention. En effet, comme nous sommes les employeurs de la ville du Kremlin-Bicêtre, nous estimons normal de subventionner l'activité syndicale qui consiste à défendre les droits des salariés vis-à-vis de leur employeur, même si en l'occurrence l'employeur, c'est nous. Alors, peut-être qu'il existe un choix de facilité qui consisterait à ne pas aider l'action syndicale des salariés de la ville mais ce n'est pas notre conception du débat social et de la vie dans une entreprise, fut-elle municipale et communale. C'est donc à ce titre que nous versons ces subventions. Vous aviez d'ailleurs noté que lors des dernières élections, la CFDT qui avait des représentants auparavant, n'en avait plus, et que c'était Sud qui avait été élu au CTP. A ce titre, nous avons retiré la subvention à la CFDT pour l'attribuer à Sud qui était donc la

nouvelle organisation syndicale choisie pour représenter les salariés de la ville. Je réaffirme donc la raison de ce choix cette année.

Pour « la Grange aux Queux », je m'étonne de cette question puisque ce document est passé en bureau municipal à la vue de tous et que nos collègues de la majorité ne nous ont pas interpellés à ce moment-là. Je suis donc surpris que cette question vienne ainsi alors que nous aurions pu échanger en d'autres lieux. Cela dit, qu'à cela ne tienne, il s'agit d'une réponse à une demande de subvention transmise par « la Grange aux Queux ». C'est donc sur cette base que nous l'avons attribuée.

Enfin, ce ne sont pas l'ensemble des subventions aux associations qui sont proposés au vote. La ville alloue elle-même dans son budget annuel des subventions. Il y aura une autre liste, et généralement, « la Grange aux Queux » fait partie des associations qui reçoivent des deux côtés, c'est-à-dire aussi bien au titre de la ville qu'au titre de la répartition de la subvention départementale. Quant à savoir s'il existe une volonté de ne pas subventionner la culture, c'est bien mal me connaître et bien mal connaître le courant politique auquel j'appartiens.

Jean-Luc LAURENT

Je pense que tous les éléments ont été versés. J'ajoute que le rapport présenté par Fabien GUILLAUD-BATAILLE en tant que maire-adjoint a été examiné en équipe municipale, que l'ensemble des composantes de la municipalité étaient présentes, et qu'elle a validé ces propositions. Il n'y a donc aucune difficulté à ce que cela puisse être présenté au Conseil Municipal. Je suis même d'ailleurs surpris que l'un des groupes de la majorité se soit exprimé de la sorte.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport, sans attacher d'importance à cette expression mineure.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 35

Ne prenant pas part au vote : 2 (*Mme MATHONNAT et M. NICOLLE non pas sur les rapports mais sur la disjonction des deux associations dont ils sont partie prenante*).

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité moins deux ne prenant pas part au vote

Nous passons au rapport suivant. Fabien GUILLAUD-BATAILLE.

N°2011-100. ATTRIBUTION DE DIVERSES SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS - EXERCICE 2011.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Comme nous nous y étions engagés, nous avons fixé le fait qu'une subvention serait aussi accordée au titre du projet. C'est-à-dire qu'il y a les subventions de fonctionnement que nous voterons au début de l'année mais il y a aussi la volonté de soutenir par des subventions des projets. Je vous rappelle que nous avons bloqué et budgétisé la somme de 10 000 €. Nous nous réservons 5 000 € pour porter secours au nom des Kremlinois en cas de catastrophe naturelle d'ampleur et les 5 000 € restants sont répartis sur la base de projets particuliers alloués à certaines associations, qui n'ont pas pour vocation à se répéter. Il s'agit notamment de les aider à des investissements ou encore des voyages.

Aussi, comme nous avons déjà voté une première partie de subventions à des associations en juin dernier, je vous propose aujourd'hui de verser l'autre moitié, soit 2 500 €. Il s'agit de

quatre associations, dont deux associations culturelles - ce qui devrait rassurer mes collègues de la majorité -, ainsi que pour le Secours Populaire et l'UFAC.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y-a-t-il des interventions sur ces propositions ? Monsieur AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Il s'agit juste d'un petit détail. Evidemment, je vais voter « pour » cette délibération en vous précisant que la phrase présentant l'UFAC est grammaticalement incorrecte.

Jean-Luc LAURENT

Elle sera modifiée. Merci de votre contribution grammaticale !
Une intervention de Madame MATHONNAT.

Paule MATHONNAT

Oui, juste pour dire un mot. Je voudrais remercier et féliciter cette attribution de subventions pour les associations culturelles et en particulier pour Kremlinpro qui a récemment fait une intervention remarquable. Je trouve donc que l'attribution de cette subvention projet est tout à fait justifiée.

Jean-Luc LAURENT

Pas d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons à Hervé NOWAK pour le rapport suivant.

N°2011-101. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION SPORTIVE DU KREMLIN-BICETRE (USKB) - EXERCICE 2011.

Hervé NOWAK

Monsieur le maire, mes chers collègues, bonsoir.

Il s'agit donc d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'USKB qui cette année encore a montré d'excellents résultats, notamment pour la pratique féminine des équipes Pro A et Pro B. Je vous propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'USKB de 12 000 €, ce qui représente la moitié de leur budget déficitaire de saison.

Jean-Luc LAURENT

Y-a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Rapport suivant. Monsieur NICOLLE.

N°2011-102. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A KREMLIN-BICETRE UNITED (KBU) - EXERCICE 2011.

Jean-Marc NICOLLE

Comme il vous est précisé dans le rapport, vous vous souvenez de l'épisode où la ville avait une convention d'objectifs avec cette association. Malheureusement, elle a dû être dénoncée puisqu'un certain nombre de pièces administratives n'avaient pas été produites au niveau de la ville, alors que c'était une obligation pour respecter cette convention. Cela a donc conduit à la résiliation de la convention d'objectifs. Au cours de la saison 2009-2010, le club a ensuite produit à la ville les pièces comptables de l'activité de son association, sans solliciter particulièrement de subvention municipale. Puis, en octobre 2011, il a sollicité la ville pour l'attribution d'une subvention, car il était en capacité de pouvoir produire l'ensemble des pièces de la totalité de l'exercice 2010, ce qui a permis d'étudier sa demande. C'est la raison pour laquelle, sur la base de ces pièces administratives et d'un projet de budget 2011 recalé lors d'un dernier entretien à la fin du mois de novembre dernier, nous avons été en capacité de pouvoir apprécier cette demande. Elle s'inscrit dans le cadre du soutien de l'activité futsal, puisque l'association a développé de nouvelles activités qui lui sont propres. De plus, comme il lui a particulièrement été indiqué, il lui appartient de faire des choix autour des charges financières qu'il devra assumer totalement à l'avenir, et non pas par une recette d'équilibre de la ville. Nous proposons donc ce soir une subvention qui viendra - comme nous l'avons fait d'ailleurs depuis de nombreuses années -, en soutien à l'activité sportive futsal, dont les moyens matériels avaient cependant été maintenus pour qu'elle perdure, même si la convention avait été dénoncée. La subvention de 15 000 € qui vous est proposée servira donc bien à pouvoir poursuivre cette activité - et uniquement l'activité futsal - de ce club.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y-a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous n'avons pas le montant de la subvention allouée en 2009, ce qui permettrait de pouvoir juger de cette proposition. Mais comme il me semble qu'elle était plus importante, je me demande si le projet actuel est moins bon que celui proposé en 2009, ce qui expliquerait que la subvention soit moins importante. Ou alors, est-ce que c'est parce qu'il y a moins d'adhérents à cette association ? J'aimerais donc qu'on nous explique cette différence et que nous puissions connaître le montant de la subvention allouée en 2009. D'autre part, je rappelle que KBU n'a pas pu utiliser les locaux pendant une période car on leur avait interdit l'accès aux salles.

Jean-Luc LAURENT

Non. Nous n'avons pas interdit l'accès dans les locaux et il n'y a eu aucune suspension de saison sportive. C'est ce qu'il s'est dit à une certaine période mais ce n'était pas la réalité des choses, je le précise.

Jean-Louis BOULANGER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. La délibération proposée par notre collègue Jean-Marc NICOLLE en vue d'attribuer une subvention à KBU pose problème pour le groupe socialiste, ce qui ne nous permet pas ce soir de lui apporter notre adhésion. Je voudrais donc vous donner une explication de vote de façon claire et transparente.

En premier lieu, vous aurez certainement noté que cette délibération n'est pas présentée par l'adjoint au sport, pourtant rapporteur de la délibération précédente. Vous aurez ainsi compris, sans qu'il ne soit besoin d'épiloguer davantage que notre collègue et ami Hervé NOWAK, également président du groupe socialiste, n'est pas favorable à cette délibération. Par conséquent, nous non plus et cela va de soi.

Avons-nous donc quelque chose contre l'activité futsal sur notre ville ? Non, bien sûr. Et il ne s'agit naturellement pas pour nous de stigmatiser cette discipline sportive populaire chez les

jeunes et de pénaliser ses pratiquants. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas « contre » cette délibération. Pour autant, cette association a défrayé la chronique à l'été 2010 et, pour résumer notre sentiment, nous n'avons pas la mémoire courte. Nous nous souvenons qu'elle n'a pas respecté les règles comptables qui s'imposent à toute association qui bénéficie de subventions municipales et qu'elle a persisté obstinément dans son refus, en dépit des multiples tentatives de la municipalité pour trouver une solution, ce qui a entraîné la rupture de la convention qui liait la ville au club. Nous nous souvenons que cette association a fait défiler en ville contre la municipalité et que des manifestants se sont introduits en Mairie en commettant des voies de fait. Nous nous souvenons que le soir même de cette manifestation, un vol avec effraction a été commis au stade des Esselières, ce qui a entraîné un dépôt de plainte contre X de la ville. Alors, vous me direz peut-être que c'est le passé, qu'il faut oublier ces petits dérapages et qu'une nouvelle direction remet de l'ordre dans cette association. Mais nous n'avons pas eu connaissance que ces débordements aient jamais fait l'objet d'excuses, ni même de simples regrets. Mieux ou pire, la nouvelle direction s'est signalée par une mise en cause virulente de notre collègue Hervé NOWAK, réclamant sa démission à corps et à cri dans le journal *Le Parisien* du 1^{er} avril dernier - et malheureusement, ce n'est pas un poisson d'avril -, non sans que des pressions et intimidations à caractère physique aient eu lieu à l'encontre de notre collègue dans des équipements sportifs, ce qui est inacceptable. Dans ces conditions, vous comprendrez Monsieur le Maire, mes chers collègues, que nous n'aurons décidément pas la mémoire courte et que nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Jean-François BANBUCK

Tout d'abord, je laisse naturellement à notre collègue Jean-Louis BOULANGER la responsabilité de l'amalgame qu'il a fait entre le vol avec effraction et les manifestations de KBU. Je ne m'associe évidemment pas à ce rapprochement, que je juge plus que déplacé dans l'enceinte du Conseil Municipal. Mais chacun jugera.

Je crois que nous aussi, dans notre groupe, nous avons de la suite dans les idées et que plus que tout autre ici, nous sommes bien placés pour connaître les difficultés de cette association et la position que la municipalité et le Conseil Municipal avaient pris sous notre impulsion. Je rappelle d'ailleurs pour mémoire qu'à l'époque, le président de cette association était membre de notre groupe. Donc en effet, les manquements constatés de cette association vis-à-vis de la réglementation ont conduit à la position qui vient d'être rappelée. Or qu'en est-il aujourd'hui ? Elle présente maintenant les documents et les comptes demandés pour chaque association pour l'appui de subventions. Il s'agit donc tout simplement d'un problème d'égalité. En effet, l'association présente un budget et il est examiné comme il se doit en municipalité à partir du moment où elle remplit les conditions requises. Il n'y a donc aucune raison de laisser perdurer ce qui n'était pas, c'est-à-dire la suspension liée à l'application de la législation. Quant à moi, je regrette évidemment que l'adjoint au sport n'ait pas été solidaire de ces décisions pour présenter lui-même la délibération de ce soir.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Raphaet DALI.

Raphaet DALI

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous sommes face à une association sportive qui concerne les jeunes de notre ville et naturellement, la question de notre accord sur le vote de cette subvention ne se pose pas. En effet, tout ce qui concerne le tissu associatif et sportif dont la cible est particulièrement les jeunes, ne devrait permettre aucun arbitrage car c'est quelque chose de fondamental pour le présent et l'avenir de notre commune, et du pays de façon générale.

Donc la jeunesse est, à ce titre, sacrée quelque part et je pense qu'il faut toujours y être solidaire et à ses côtés même si elle peut arriver à se tromper ou à réagir parfois en dehors du cadre ordinaire. Effectivement, la situation évoquée par un certain nombre de mes collègues m'avait beaucoup touchée l'an dernier. Et je pense qu'avec un peu plus de pédagogie, de compréhension et de dialogue, nous n'en serions pas arrivés là. En effet, nous aurions pu trouver une solution et éviter une certaine déchirure, dont les conséquences se poursuivent aujourd'hui certes d'une façon très limitée. Il n'y a donc pas de soucis pour le vote car, pour moi, c'est quelque chose de tout à fait fondamental. Mais encore une fois, les jeunes peuvent naturellement manquer de formation, surtout en matière de gestion. Et je pense qu'avec beaucoup de dialogue et de négociations, nous pouvons toujours essayer de les ramener sur le bon chemin et éviter ces cassures qui laissent des traces et ne sont pas productives. Je vous remercie.

Jean-Louis BOULANGER

Merci Monsieur le Maire. Juste une précision par rapport à l'intervention de mon collègue Jean-François BANBUCK qui me met en cause sur l'amalgame scandaleux entre les manifestants et un vol par effraction le soir même. Je voudrais simplement lui répondre que ce n'est pas moi qui ai fait cet amalgame et je le renvoie à un article du *Parisien* du 7 juillet 2010. Je l'ai là et vous verrez que ce n'est pas moi qui ai fait cet amalgame.

Deuxième point, Monsieur BANBUCK a accusé notre collègue Hervé NOWAK de ne pas être solidaire des décisions en matière sportive. Je pense qu'il faudrait faire une petite mise au point. En effet, comment être solidaire lorsqu'on n'est pas au courant de la proposition qui va être faite ? Car c'est bien ça la réalité.

Hervé NOWAK

Monsieur le Maire, chers collègues. Je voudrais répondre aux propos de Jean-François BANBUCK qui sont inadmissibles et inacceptables car je n'ai pas été associé à cette décision. J'en ai pris acte et j'ai découvert comme vous tous, en les recevant, les documents de l'association car ils ne m'ont pas été communiqués avant. Et on me dit que par solidarité j'aurais du présenter moi-même cette délibération ! Mais on ne m'a pas demandé mon avis. Cette délibération arrive là, avec un ordonnateur qui n'est pas l'adjoint au sport et j'en prends acte.

Jean-Luc LAURENT

D'autres interventions ? Jean-Marc NICOLLE. J'ajouterai ensuite quelques mots.

Jean-Marc NICOLLE

Oui, quelques éléments de réponse aux différentes questions qui ont été posées. Tout d'abord, je présente ce rapport ce soir et c'est une chose assez naturelle - de plus, je vois quelques associations présentes dans l'assemblée. En effet, à partir du moment où - sauf indisponibilité - il y a une question qui touche aux finances et à une demande de subvention significative pour une association sportive ou culturelle, de par ma délégation des finances, j'accompagne toujours l'élu dans ce type de rencontre et je suis à l'initiative du traitement de ces dossiers. Je pense donc que le fait de présenter cette délibération n'est pas surprenant. C'est d'ailleurs déjà arrivé dans le passé.

D'autre part, j'entends ce que dit l'élu au sport. Mais il faut être cohérent. Je pense que ce qui nous importe, c'est que les élus traitent l'ensemble des dossiers et que notre position doit être avant tout basée sur l'activité. D'ailleurs, pour répondre à Monsieur DALI, si nous accompagnons ce club, ce n'est pas parce qu'il s'agit uniquement de jeunes. C'est tout simplement parce que c'est d'abord une activité sportive - et si vous y allez vous verrez qu'il n'y a pas que des jeunes. Et si, demain, il y avait plus de quadras ou de retraités présents dans ce club que de jeunes, nous continuerions à subventionner l'activité. Nous ne faisons donc pas cela uniquement parce que ce sont des jeunes.

Et ce qui détermine le traitement et notre appréciation par rapport à cette demande de subvention, c'est avant tout parce que c'est une activité sportive, qui d'ailleurs n'est pas organisée par d'autres clubs de la ville. En effet, je rappelle qu'ici même, nous avons adopté

un principe de non concurrence dans les activités sportives ou culturelles de la ville. Cela nous a d'ailleurs amené à prendre d'autres décisions pour éviter cette concurrence dans un certain nombre de pratiques. Or, il se trouve qu'aujourd'hui, KBU est en capacité de pouvoir développer le futsal, ce que les autres associations ne font pas. Donc, au niveau de la ville, devons-nous être dans la situation de refuser que le futsal puisse se pratiquer ou non ? J'estime qu'il existe une demande et nous devons accompagner ce sport.

S'agissant de la question de Monsieur CHAPPELLIER, effectivement, la subvention de 2008 était de 30 000 €. Mais les activités étaient plus importantes. En effet, à l'époque, le club avait une section basket et une section grappling. De plus, il avait également une petite activité autour du soutien de certains jeunes. Il ouvrait entre autres, en libre service, l'aide à la rédaction de CV, chose qui n'était pas directement prise en compte par la subvention. Mais c'était une des activités du club qui n'avait pas vocation à perdurer. C'est pour cela que j'ai d'ailleurs apporté la précision tout à l'heure car il demandait une subvention de 30 000 €. Et lorsque nous avons regardé concrètement et isolé les charges qui ne correspondaient pas à l'activité futsal, nous nous sommes demandé si la subvention de 15 000 € justifiait à elle seule cette activité. De plus, il y a eu une diminution des activités de cette association mais, en parallèle, elle a aussi augmenté ses recettes propres par des dons et des sponsorings supplémentaires qu'elle n'avait pas en 2008. C'est la raison pour laquelle nous arrivons à ce montant, qui effectivement est inférieur à ce que nous versions précédemment. Mais il justifie pleinement l'accompagnement que nous pouvons apporter uniquement sur l'activité futsal.

Enfin, s'agissant du dialogue évoqué par Monsieur DALI, je crois que le Maire s'est particulièrement investi sur ce dossier et qu'il a toujours existé grâce à de nombreuses rencontres. Sauf que la ville a des obligations et à partir de 23 000 € de subvention aux associations il faut mettre en place des conventions d'objectifs. Or KBU s'était engagé à produire un certain nombre de pièces dans ce cadre. Ce n'est pas le Maire qui en a décidé, mais c'est elle-même qui s'est mise en carence par rapport à la ville. Donc que faisons-nous dans ce cas là ? Et je pense très sincèrement qu'à l'époque - et je réaffirme ce qui a déjà été dit ici -, nous avons pris la bonne décision. Nous sommes redevables de l'utilisation des deniers publics. A partir du moment où une association s'engage dans le cadre d'une convention d'objectifs, elle doit produire les pièces justificatives sur lesquelles elle s'est engagée. Maintenant, le sujet est clos. Nous sommes revenus dans un cycle normal car l'ensemble des pièces ont été produites. C'est donc dans ce contexte, que nous proposons cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Quelques mots complémentaires :

Je pense que dans ce dossier, il faut quitter le chemin des appréciations personnelles ou du ressentiment. En effet, lorsqu'on gère les affaires publiques, ce n'est pas la bonne attitude. Et lorsque Monsieur CHAPPELLIER évoquait la République, effectivement c'est une rectitude, une éthique et une transparence. Et je m'honore d'être peut-être encore plus ferme à l'égard des gens que je connais qui peuvent être considérés comme des proches pour que les règles soient égales pour tous. Et le fait que KBU ait eu précédemment un président qui était conseiller municipal, ne lui donnait pas d'autres droits que ceux des autres associations et présidents d'associations. C'est une règle et j'ai toujours veillé à celle-ci. Et je continuerai à y veiller.

La ville a apporté son soutien par des subventions croissantes atteignant le seuil des 23 000 €. Seuil à partir duquel la loi exige que le Conseil Municipal et l'association souscrivent ensemble une convention d'objectifs. Celle-ci fixe des règles communes au terme desquelles, la ville verse une subvention dans des objectifs fixés avec cette association ; en contrepartie, celle-ci doit produire les pièces comptables et administratives pour indiquer qui sont les entraîneurs, comment elle fonctionne et qu'elle dispose d'une assurance pour la mise à disposition de locaux. Parallèlement, les comptes annuels font l'objet d'une certification puis d'un dépôt en Mairie et d'une communication à l'ensemble des élus à l'occasion du compte administratif de la ville. C'est la loi ! Et je ne vois pas au nom de quoi, ce qui est valable pour toutes les associations et qui découle de l'application d'une règle intelligente du point de vue de la transparence, ne serait pas respecté par une association quelle qu'elle soit sur la ville. Et

dès lors que cette association au terme de longs dialogues, de multiples rappels pour obtenir le dépôt des pièces administratives et comptables, ne l'a pas fait, il ne me restait comme solution que de prononcer la résiliation de la convention et de ne pas verser la subvention annuelle concernée. Evidemment, cela a surpris, d'autant plus que le président de l'association de l'époque était conseiller municipal. Mais ce sont des règles que je me dois d'appliquer pour assurer l'égalité de traitement. Cela a révélé un déficit de pilotage de l'association et un manque de rigueur. Jean-Marc NICOLLE vient d'ailleurs à juste titre d'employer le mot « carence ». Et bien cette résiliation, entraînant le non versement de la subvention annuelle qui était de plus de 23 000 € pour non respect des obligations contractuelles, a permis - car c'est parfois la vertu de la sanction, sanction qui est inscrite dans la convention - de remettre les choses d'aplomb. Et les choses ont été remises d'aplomb. C'est donc au titre de l'année nouvelle 2011, par le travail qui a été fait à travers le changement des instances et le travail fait dans le dialogue - et j'avoue dans un dialogue qui a été ferme de ma part -, que j'ai fait en sorte que d'autres comportements dans les installations sportives et que d'autres valeurs d'éducation prévalent. Et comme je l'ai rappelé, les co-présidents du club, comme tout président d'association sont aussi comptables de leur public et de ses adhérents. Le président a donc une responsabilité. Et cette responsabilité doit être assumée. Voilà pour le passé.

Faut-il refuser une nouvelle demande de subvention au motif de dysfonctionnements passés qui ont été résolus ? Ma réponse est clairement non. Et pourquoi ? Parce que cela serait une inégalité de traitement et une atteinte au principe d'égalité. Et que vaudrait le dialogue avec toute autre association de la ville ? Cela serait de l'iniquité. La vie municipale ne peut-être fondée sur d'autres critères d'appréciations que des règles que je considère comme devant être transparentes, justes, équitables et connues de tous. Et ces règles, qui sont valables pour les autres associations, doivent aussi s'appliquer lorsque la carence a été levée.

Donc à travers ce vote, c'est un acte qui n'efface certes pas le passé mais qui essaye de poser l'avenir sur la base du travail éducatif et persuasif, que nous avons eu avec les dirigeants de cette association. Et si demain, il y a un manquement de la part de cette association, il en sera de même, comme de toute autre association. Il y a un dossier à déposer chaque année. Il faut donc apprécier les choses comme elles sont, en équité, et en laissant de côté son appréciation personnelle ou les éléments pouvant être considérés comme étant des éléments de rancœur. Et je le dis à l'égard de tous les élus, et des élus du groupe socialiste solidaire, ce que je comprends, de leur adjoint. Mais l'adjoint qui a délégation du Maire, a toute ma solidarité et il le sait. Simplement, il faut accepter d'aller de l'avant. Dans la vie, c'est comme ça. Sinon, on est mu par des sentiments qui ne sont pas des positions de justice ni de bonne gestion.

S'agissant des excuses, je précise qu'elles m'ont été présentées dans mon bureau. Et s'il y a aujourd'hui le futsal comme activité et qu'il n'y a plus les autres activités, c'est parce qu'il y a eu un dialogue avec notamment le CSAKB, et je l'en remercie encore. D'ailleurs, Hervé NOWAK y a pris sa part aussi pour que les choses débouchent ainsi. Et le club KBU sait qu'il n'est subventionné que pour l'activité sportive futsal. Et il est aussi subventionné non pas sur l'ensemble de ses comptes qu'il nous produit mais sur des éléments de fonctionnement classique n'intégrant pas les éléments de rémunération liés aux contrats aidés que l'Etat a attribués. Il est subventionné aussi sur les frais de déplacement, sur les frais de l'école de futsal qu'il a mis en place et sur des frais d'assurance. Bref, sur des choses que nous aidons comme pour les autres associations. Si, demain, l'association n'est pas capable de continuer à faire face au paiement des salaires des personnes embauchées, la ville ne viendra pas en secours. Les choses ont donc été dites et sont clairement indiquées. Voilà pourquoi la subvention qui est proposée est de 15 000 € au regard de la demande de 30 000 € qui avait été faite. Voilà donc les éléments qui vous permettent de parfaire votre appréciation. Donc, maintenant, nous ne relançons pas le débat et je vous redonne la parole uniquement pour les explications de vote, comme le prévoit le règlement intérieur.

Bernard CHAPPELLIER

Nous nous étions exprimés sur le manque de transparence il y a quelque temps et du reste nous nous étions abstenus à l'époque. Mais au vu des explications qui viennent de nous être données, je voterai cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Monsieur DALI.

Raphaet DALI

Au vu des explications que vous venez de donner Monsieur le Maire et en ce qui concerne mon intervention, je change d'avis et je m'abstiendrai.

Jean-Luc LAURENT

C'est une invitation à ce que Jean-Marc NICOLLE et moi-même soyons encore meilleurs. Mais nous allons tâcher de l'être pour l'avenir.

Je mets donc aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votant : 35

Ne prenant pas part au vote : 7 (*M. NOWAK, M. BOULANGER, Mme MATHONNAT,*

M. GIRIER, Mme EL MALKI, Mlle JURANVILLE, Mlle THERET)

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 2 (*M. AUBAGUE et M. DALI*)

Ce rapport est donc adopté

Nous passons au rapport suivant. Monsieur NICOLLE.

N°2011-103. BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2012.

Jean-Marc NICOLLE

Je ne vais pas lire le rapport que vous avez sous les yeux mais simplement vous rappeler quelques éléments de contexte sur lesquels je vais passer rapidement. En effet, comme nous avons eu le mois dernier le débat d'orientation budgétaire, je ne reviendrai pas sur les perspectives très pessimistes en matière de croissance. Perspectives qui sont d'ailleurs annoncées dans le cadre du projet de loi de finance 2012 actuellement en fin de discussion budgétaire au niveau de l'Assemblée Nationale. Elles pourraient même être revues à la baisse au regard d'un certain nombre de prévisions. Et, à chaque fois qu'il y a une diminution sur les perspectives de croissance, cela a une incidence directe sur le niveau de nos recettes, et particulièrement celles de l'Etat, qui conditionnent des mécanismes de dotation au niveau des collectivités territoriales. Bien évidemment, nous sommes en pleine actualité dans l'abaissement des notes souveraines. Je ne m'étendrai pas dessus mais cela a une conséquence directe sur les questions des liquidités bancaires sur lesquelles la ville - au regard de sa situation -, dispose d'un budget équilibré. Cependant, il n'en demeure pas moins que toutes les collectivités ont vu un frein important sur l'exercice 2011 par rapport à la capacité de pouvoir emprunter auprès d'un certain nombre d'organismes bancaires, au regard des conséquences actuelles de la crise de la zone euro. Enfin, dernier point - mais nous en avons largement débattu le mois dernier -, nous savons aussi que la question de la politique dans la zone euro et cette course à la note AAA conduit malheureusement - et nous sommes bien placés pour le savoir et vous en verrez d'ailleurs les conséquences concrètes dans le budget de la ville -, à des politiques d'austérité dans lesquelles s'est engagé le gouvernement français. Ces politiques ont d'ailleurs des conséquences directes dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre au niveau de l'Etat par la diminution, ou tout du moins le renoncement dans certains secteurs, à des pans entiers de services publics qui devraient être organisés par l'Etat, sachant que la demande sociale est bien évidemment orientée directement vers les collectivités territoriales.

Comme je l'avais évoqué dans le cadre du DOB, je vous rappelle que nous verrons cette année la mise en place d'un nouveau dispositif qui s'inscrit dans la logique du renforcement de la péréquation horizontale, mise en place par le gouvernement l'année dernière. Il s'agit donc d'un nouveau prélèvement sur les recettes de la ville. L'objectif pour l'exercice 2012

était fixé à 250 millions d'euros. Cet objectif sera multiplié par quatre sur les quatre prochaines années pour arriver à 2 % des recettes fiscales des communes et des EPCI à l'horizon 2015-2016. Cela représentera a priori une enveloppe qui permettra d'être redistribuée sur les collectivités - avec un certain nombre de critères d'éligibilité - à hauteur de 1 milliard d'euros. Ce dispositif en l'état - en attendant le bouclage de la loi de finances pour en connaître concrètement le montant exact - amènera une contribution à l'échelle du territoire du Val de Bièvre de 584 000 €. Ensuite, la communauté d'agglomération et nos sept communes seront mises à contribution au prorata de leurs ressources respectives. Cela représentera une contribution pour la ville du Kremlin-Bicêtre de 54 000 € environ sur l'exercice 2012, qui seront multipliés par quatre d'ici les quatre prochaines années. Cela signifie un point de fiscalité en tenant compte des 200 000 € à l'horizon 2015-2016.

S'agissant du budget en lui-même, il accuse une augmentation significative de 7 % en lecture « rapide ». Il se situe ainsi aux alentours de 34 millions d'euros. Mais dans ce cadre, il convient d'avoir une lecture beaucoup plus précise et de le comparer par rapport à l'exercice 2011. En effet, dans ce montant, la totalité des ressources et des dépenses de la caisse des écoles est inscrite cette année dans le budget. Donc l'ensemble des dépenses et des recettes de la ville, hormis le CCAS qu'il convient bien évidemment de maintenir, seront désormais sur le budget général de la ville. Cela conduira inévitablement à un renforcement des logiques de mutualisation et d'optimisation. Car lorsque l'on passe des marchés à l'échelle de la ville, plus le montant est important et plus on arrive à regrouper. Cela nous permet d'avoir de meilleurs prix. Tout cela se justifie par un renforcement et une meilleure maîtrise des deniers publics - et nous pouvons toujours essayer de faire des efforts, et nous en faisons au quotidien -, de manière à pouvoir optimiser la dépense publique.

Les dotations de l'Etat qui sont en diminution en 2012 représentent 18 % du volume des recettes de 2012. Les autres taxes sont la taxe de séjour, pour laquelle nous avons fait une proposition à hauteur de 250 000 € et les droits de mutation - mais je ne reviendrai pas dessus car nous en avons parlé lors du DOB. Je passe également sur les compensations fiscales. Sur les autres participations (CAF, Conseil Général et Conseil Régional d'Ile-de-France), nos recettes portent sur les politiques contractuelles avec la CAF dans le secteur de l'enfance, jeunesse et petite enfance. Nous retrouvons aussi une évolution liée également à certains dispositifs portant sur la caisse des écoles. Cela se justifie notamment par la stabilité - voire une légère augmentation avec la CAF -, du taux d'occupation de nos structures petite enfance pour lequel Madame SOUGMI réalise un travail important sur ce secteur avec l'appui de l'ensemble des professionnels. En effet, les ressources étant très importantes, il faut assurer une optimisation de la fréquentation de ces structures afin de maintenir une garantie au niveau des ressources.

Les produits de service représentent quant à eux 6 % du volume des recettes, soit une augmentation de 800 000 €. Cela n'est pas lié à une augmentation des tarifs mais à l'intégration des produits de recettes de la caisse des écoles que nous reprenons dans le budget général.

Vous avez également les recettes via la communauté d'agglomération de Val de Bièvre, dont en partie les fonds de concours sur lesquels vous avez délibéré en début de séance, ainsi que l'ensemble de la fiscalité locale représentée par la taxe d'habitation, la taxe foncière et le non bâti, qui représentent 51 % du volume de nos recettes.

En matière de prévisions de recettes, et des diminutions significatives que nous pouvons constater, on trouve, dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement un exemple de la poursuite et de l'amplification du système d'écrêtement mis en place par l'Etat l'année dernière. Cela vient encore faire diminuer la dotation forfaitaire.

S'agissant de la dotation de solidarité urbaine, en l'état actuel des choses, on peut penser qu'elle sera maintenue au même montant que 2011 ; pour le fond de solidarité de la région Ile-de-France, les critères d'attribution demandés par l'Etat - et sur lesquels il y a actuellement des délibérations en cours de vote dans le cadre du projet de loi de finances 2012

-, ne sont pas encore stabilisés. A ce jour, les prévisions nous encouragent plutôt à revenir à un volume de recettes qui se situerait autour de 900 000 €. Mais comme nous l'avions indiqué dans le cadre du DOB, nous resterons très attentifs à l'achèvement de la discussion parlementaire sur ce dispositif. En effet, cela représente un volume de recettes très important dans le budget de la ville et il ne faudrait pas, au détour d'un certain nombre d'amendements comme nous pouvons le voir en dernière minute, que ceux-ci viennent affaiblir cette recette de manière significative. Cela serait bien évidemment quelque chose de douloureux dans le budget de la ville.

Enfin, le dispositif que j'indiquais tout à l'heure sur le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales amène un prélèvement supplémentaire de 54 000 €.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles se traduisent par la masse salariale, qui caractérise principalement les charges au niveau du budget de fonctionnement pour un volume de 61 %. Elles se justifient au regard des choix faits par la ville d'une organisation de nos services en régie municipale. Par ailleurs, cela justifie également une baisse par rapport à d'autres communes où les charges à caractère général restent quand même inférieures à d'autres collectivités. Nous nous situons à 22 %, alors que d'autres ont des ratios beaucoup plus importants que nous. Il s'agit de celles ayant fait le choix de la privatisation et de l'externalisation d'un certain nombre de services pour lesquels elles payent donc des factures.

Le budget de la ville est donc conforme aux orientations que nous vous avons présentées au mois de novembre dernier, avec le maintien de l'ensemble des services sur l'ensemble des publics au niveau de la ville. Je ne vais pas vous énumérer toute la liste car elle serait trop longue. Mais nous savons - et je pense que tout le monde en conviendra - qu'au regard du contexte de crise et d'un certain nombre de choix faits par le gouvernement, les inégalités se sont renforcées ces dernières années et ont tendance à s'accroître. Et la demande sociale est beaucoup plus importante au niveau local.

Enfin, la culture est bien évidemment un sujet important et particulièrement au Kremlin-Bicêtre. Elle ne fait pas l'objet de diminutions car justement, dans un contexte tendu sur le plan financier, la ville a fait le choix de favoriser la réussite de la médiathèque. En effet, elle y affecte l'ensemble des moyens nécessaires, qu'il s'agisse du personnel ou de l'équipement, pour la pleine réussite de cette structure qui ouvrira au cours du deuxième semestre 2012.

Donc en volume budgétaire en matière d'investissements, il n'y a pas de grande surprise puisqu'il est en baisse. Non pas parce que la ville s'est engagée dans une politique d'austérité particulière, mais à cause des charges qui demeurent inférieures. En effet, nous avons inscrit sur l'exercice 2010 - et particulièrement sur celui de 2011 - les dépenses liées à l'équipement de la médiathèque et au Centre Technique Municipal. Par nature donc, les crédits de deux équipements ne sont pas reconduits sur l'exercice budgétaire 2012. Par conséquent, nous sommes en situation de pouvoir faire diminuer cette section, ce qui nous permettra de retrouver des marges de manœuvre.

D'autre part, les risques au niveau de la ville restent minimes par rapport à la structure de nos emprunts. En effet, 70 % d'entre eux sont à taux fixe et 30 % à taux variable. Donc, au regard de la volatilité d'un certain nombre de produits financiers, la ville du Kremlin-Bicêtre a fait le choix ces dernières années d'avoir une dette, certes rigide - au regard des choix de taux fixes que nous avons faits -, mais qui est aussi une sécurité dans le contexte actuel.

S'agissant des investissements, ils concernent la fin des travaux de la médiathèque et particulièrement son équipement mobilier et informatique. L'exercice 2012 verra aussi la poursuite du guichet unique dans le cadre du projet « qualité plus » sur l'ensemble des services municipaux. Cela conduira notamment à une amélioration de la qualité d'accueil mais aussi à une simplification des démarches administratives, ainsi qu'un renforcement des procédures de dématérialisation pour faciliter le lien avec les Kremlinois. Cet exercice intègre également la réalisation des espaces extérieurs des Closeaux-Martinetts et le square Walt Disney, opération décalée par rapport à l'exercice budgétaire 2011. Il comprend aussi un certain nombre d'aménagements et d'entretiens dans le parc Pinel, parc très fréquenté depuis

une dizaine d'années. De plus, il convient également de veiller au bon entretien du patrimoine. Enfin, on trouve aussi l'ensemble des équipements sportifs et la poursuite du dispositif FISAC, plan d'aide en direction des commerces de la ville.

Le budget 2012 vous est donc présenté sans augmentation de la fiscalité locale. Il s'agit ce soir d'approuver des recettes et des dépenses et non pas de délibérer sur les taux. En effet, nous devons approuver les taux fin mars, sur la base des notifications que nous fourniront les services fiscaux ainsi que sur l'ensemble des dotations. En l'état, nous maintenons donc nos recettes fiscales au même niveau que les années précédentes, soit 13.96 % en taxe d'habitation et 23.2 % en taxe foncière. Notre budget s'équilibrera en dépenses à hauteur de 34 021 513 € (tant en dépenses qu'en recettes), et à hauteur de 8 262 955 € en investissements.

Enfin, permettez-moi de remercier les élus qui se sont prêtés à cet exercice qui est toujours difficile. Car lorsqu'il faut gérer une collectivité, les demandes sont nombreuses. Mais il faut faire des choix. Et l'ensemble des élus dans chacun de leur secteur y sont confrontés au quotidien, et encore plus dans le contexte financier actuel. Je souhaite donc remercier l'ensemble de la municipalité pour le travail sérieux et rigoureux qui a été réalisé sur le budget, comme les années précédentes d'ailleurs. Permettez-moi également de remercier bien évidemment l'ensemble des services et particulièrement Pascale POIROT pour l'accompagnement et l'aide à la décision au quotidien pour notre budget, ainsi que la bonne tenue de nos finances locales. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Je remercie à mon tour Jean-Marc NICOLLE puisqu'il a eu en charge de conduire toutes les conférences budgétaires avec chacun des élus dans chacun des secteurs, pour passer au « tamis » l'évaluation de la dépense publique et parvenir ainsi à nous présenter un projet de budget équilibré. De plus, je vous précise, tel qu'il a été indiqué, que nous avons un léger effet ciseaux. En effet, pour 2012 et après plusieurs années, nous subissons une baisse des dotations de l'Etat qui représentent quand même 18 % de nos recettes, ce qui n'est pas rien. Et lorsque nous avons une baisse attendue de l'ordre de 200 000 €, je précise que cela représente quand même plus d'un point de fiscalité. D'autant plus que ce chiffre revient en 2012, après une baisse qui a été absorbée. Mais comme cela fait plusieurs années que nous ne modifions pas les taux, il faut bien faire des prouesses. Alors, il s'agit bien évidemment d'une gestion rigoureuse de nos dépenses mais c'est aussi le résultat d'une politique que nous avons menée depuis plusieurs années grâce notamment, et je l'indique, au travers de l'ex site Géo avec le centre commercial et d'affaires qui a généré des recettes supplémentaires. Cela nous permet d'absorber pour l'instant ce qui apparaît très clairement comme des diminutions de dotations de l'Etat et de faire face aux engagements que nous avons pris, comme l'ouverture de la médiathèque qui se fera par des recrutements et des dépenses de fonctionnement supplémentaires. En effet, il y a les fluides, l'entretien du bâtiment et le chauffage. Il faut donc l'entretenir et le nettoyer. De plus, il nous faut quelques agents pour passer d'une bibliothèque du début du XX^{ème} siècle à une médiathèque qui nous fera entrer du point de vue de la lecture publique et de l'accès à la culture, dans le XXI^{ème} siècle. Tout cela est donc dû au développement et à la croissance que nous avons eus. Mais cette croissance n'est pas infinie au niveau local, surtout dans un contexte où tout ce que nous avons comme outil de croissance passait par les recettes venant du monde économique - qui représentaient globalement 50 % des recettes en moyenne dans les communes, à l'époque de la taxe professionnelle (50 % entreprise et 50 % ménages). Chacun sait que cela n'est plus le cas. Et comme notre ville avait perdu beaucoup de bases économiques, nous n'étions pas à 50 %. Donc le centre d'affaires et commercial nous a remis à un niveau meilleur mais nous subissons quand même, avec une augmentation des recettes de ce côté, la réforme de la taxe professionnelle que Jean-Marc NICOLLE avait déjà détaillée à plusieurs reprises lors de différentes séances du Conseil Municipal.

J'espère donc que nous allons pouvoir faire face et que d'ici la fin de ce mois-ci, nous n'aurons pas de mauvaises surprises au travers du débat parlementaire et de l'adoption des amendements. Nous y sommes d'ailleurs très vigilants. Et je sais que des communes, qui

comme nous, votaient le budget 2012 en décembre, ont préféré le reporter compte tenu de ces incertitudes. Mais j'ai personnellement considéré qu'il était quand même mieux du point de vue du travail pour les élus de rester dans le calendrier habituel, compte tenu de plus de leur qualité de travail dans chaque secteur de leur délégation, qu'ils doivent faire vivre sur une année avec l'accompagnement des services. Il demeure donc une incertitude et j'espère qu'elle ne sera pas plus négative que celle que nous avons anticipée sur la base de la loi de finances sortie du conseil des Ministres et avant le débat parlementaire.

Le débat est maintenant ouvert. Qui souhaite intervenir sur ce projet de budget 2012 ?

Jacques POIRSON

Monsieur le Maire, mes chers collègues. J'ai assisté à la commission d'orientation budgétaire. C'est pour cela que je m'autorise aujourd'hui - si vous me le permettez -, de faire un intermède sur la politique nationale. Il sera très bref. Je vous parlerai ensuite du budget.

Comme j'étais absent lors du dernier Conseil Municipal, j'ai lu avec attention les interventions sur l'orientation budgétaire. Tout le monde est unanime sur la situation difficile de la France et de l'Europe sur le plan économique. De ce fait, nous attendons de la part des postulants à la présidence de la République, des propositions réalistes et concrètes pour sortir de cette crise. Je citerai par exemple la ré-industrialisation de la France, le retour à un équilibre budgétaire, et concernant l'Europe, l'élargissement du rôle de la BCE et un taux de change mieux équilibré entre l'euro, le dollar et le yuan. Au lieu de cela, nous entendons entre autres, de la part du PS et des Verts, une proposition concernant la suppression de l'article 16 de la constitution, qui comme chacun le sait a été utilisé à de nombreuses reprises pendant les 50 dernières années. Même l'auteur du coup d'Etat permanent n'a pas supprimé la suppression du droit de veto de la France au conseil de sécurité au profit d'une voie européenne, alors qu'il n'existe aucune politique étrangère commune au sein de l'Europe. Je passerai très vite aussi sur la suppression du défilé du 14 juillet. Bref, des sujets tellement prioritaires aux yeux des Français dans ces temps de crise.

Et que dire de deux partis se déclarant prêt à gouverner ensemble mais qui ne s'entendent manifestement pas sur le nucléaire, domaine essentiel de la politique énergétique de la France ? Voilà le triste constat que nous pouvons faire en ce début de campagne électorale. Je suis atterré et malheureux de cette médiocrité quand il s'agit de la France et de sa souveraineté.

Quant à vous mes chers collègues du Front de gauche et du MRC, aidez cette coalition qui en a tant besoin ! Et je finirai en disant : « tant que faire du vent, que cela serve à soulever les feuilles ».

Concernant le budget de la commune, je rejoins Monsieur AUBAGUE sur de nombreux points, et notamment sur la médiathèque. Il s'agit, comme l'a dit Monsieur BOULANGER, d'un projet cher au cœur de notre collègue Paule MATHONNAT. Mais à quel prix ? Le gros œuvre a coûté très cher et il faut maintenant ajouter plus d'un million d'euros pour le mobilier, le système d'information, puis pour le fonctionnement. Je suis d'accord pour l'accès au plus grand nombre à la culture. Mais cela pourrait se faire dans un édifice moins coûteux pour une ville de 27 000 habitants.

Sur le plan de la sécurité, nous sommes aussi pour la création d'une police municipale qui serait complémentaire de la police nationale pour les missions de prévention de surveillance et de sécurisation de la ville. Vous pouvez donc constater que nos priorités budgétaires sont différentes des vôtres. Je vous remercie.

Jean-Louis BOULANGER

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai exprimé lors du dernier Conseil Municipal et du DOB l'appréciation très positive du groupe socialiste sur les perspectives budgétaires proposées par notre collègue Jean-Marc NICOLLE. Dès lors, je ne serai pas long et je dirai d'entrée que nous voterons « pour » le budget primitif 2012 car c'est un bon budget qui nous permet de poursuivre, sans hausse de la fiscalité locale, l'effort de redressement financier, d'amélioration du cadre de vie et d'équipement de notre ville.

Je voudrais simplement souligner que ce budget est vraiment pour nous un budget volontariste et juste, ce qui est d'autant plus méritoire qu'il intervient effectivement dans un contexte national et international tendu et incertain. Cela ayant été abordé par Jean-Marc NICOLLE, je n'y reviendrai pas plus longuement. Je note cependant que si la crise mondiale des dettes souveraines et le dessaisissement grandissant du politique au profit de la puissance des marchés pèse lourdement, il n'en demeure pas moins que la situation ne serait pas ce qu'elle est si nous ne subissions pas aussi l'échec d'une politique sarkozyste, qui a bradé notre économie, notre système social et nos services publics, et cela pour financer une politique fiscale injuste et incohérente. A cet égard, je voudrais donner un seul chiffre, accablant pour le pouvoir en place - heureusement plus pour longtemps, Monsieur POIRSON, notamment grâce à l'alliance entre le PS et les Verts -, celui de l'accumulation de dix ans de cadeaux fiscaux aux privilégiés, qui représente aujourd'hui pas moins de 22 % du PIB. Dans ce contexte, nous sommes pleinement en accord avec la ligne directrice de ce budget 2012 : une ville qui protège en refusant l'austérité et en répondant aux enjeux sociaux, environnementaux et culturels pour les Kremlinois, avec notamment l'ouverture de la médiathèque, la rénovation des espaces extérieurs Closeaux-Martinets et du square Walt Disney, entre autres réalisations. Dans ces conditions, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons bien sûr ce budget primitif 2012.

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le groupe politique que je représente, le Mouvement Démocrate...

Jean-Luc LAURENT

Non, pas le groupe. Le parti politique. Les mots ont un sens.

Bernard AUBAGUE

Vous avez raison. Donc le parti politique que je représente sur la ville, le Mouvement Démocrate, se situe clairement dans l'opposition municipale. Comme vous le savez, le budget est l'acte majeur d'une politique. Aussi, je voterai « contre » en vous indiquant cependant - comme je l'avais fait lorsque vous m'aviez donné la parole lors du précédent DOB -, les possibilités d'économies. Je voudrais simplement vous indiquer qu'il y a une ville dirigée par la gauche, proche de notre commune, pour qui ce mot n'est pas tabou, puisqu'elle a tout simplement voté 25 millions d'économies dans son budget municipal. Confirmez-moi que la ville de Paris est bien à gauche ! Je vous remercie.

Raphaet DALI

Merci Monsieur le Maire. Je ne voudrais pas rentrer dans la polémique politique gauche-droite particulièrement. Mais je voudrais quand même préciser que Monsieur SARKOZY et son gouvernement - comme vous pouvez le suivre à travers tous les médias et toute la presse -, est un gouvernement qui bouge, qui fait des réformes, qui fait des propositions et qui agit, alors que face à lui, il y a un groupement de partis dits « d'opposition » qui n'a même pas de programme. Nous n'avons rien entendu de concret concernant les solutions à la crise économique et financière que la France traverse, que l'Europe traverse et que le Monde traverse. Nous voyons donc d'une part des gens qui agissent et qui réfléchissent pour l'intérêt général, qui ont le courage de faire des réformes, parfois difficiles, qui se réunissent et se concertent avec des pays amis et, par ailleurs, nous assistons à de la gesticulation de la part de certains partis d'opposition hélas, sans aucune proposition concrète. En effet, je n'ai pas entendu une proposition concrète concernant des solutions à la crise. Ils attendent peut-être le résultat des élections de 2012 pour pouvoir donner leur avis mais je pense que cela pourrait être trop tard. Ceci pour préciser et répondre à un certain nombre de points.

Je voudrais dire à Monsieur NICOLLE, qui a eu la gentillesse de nous présenter son budget - vous voyez Monsieur NICOLLE qu'à la différence de vous avec le KB United, j'utilise beaucoup de pédagogie car grâce à elle, on arrive très souvent à de bons résultats - je disais

donc budget qui soulève à juste titre, la situation d'austérité et de rigueur d'actualité. Et à la lecture globale de votre budget - et je ne vais pas rentrer dans les détails car mes collègues se sont déjà exprimés -, vous dépensez plus avec moins de recettes et de dotations, et ce dans une situation de rigueur sur laquelle tout le monde est d'accord. En effet, votre budget de fonctionnement augmente. Donc, vous réduisez le budget d'investissement et vous gonflez fonctionnement. Evidemment, l'endettement va avec car à partir du moment où il y a un manque de rentrées, on puise dans les crédits, donc dans l'endettement. Je ne suis pas contre, mais lorsqu'il y a un manque de visibilité sur l'avenir, l'endettement pose problème et appelle à la prudence. Le manque de visibilité existe et vous le savez.

Ceci dit, j'ai également remarqué qu'il n'y avait aucun investissement productif qui puisse alléger le budget de la ville, sans avoir à taxer davantage nos concitoyens. Je n'ai pas remarqué à la lecture de ce budget quelque élément nouveau qui va avec cette crise et qui favoriserait la richesse nationale et les emplois productifs. Et lorsque je dis productif, ne m'attaquez pas sur le fait que nous considérons la culture et la vie sociale non productives. Nous n'avons, vous le savez bien, rien contre le social et nous partageons les mêmes idées sur le fait qu'il faut donner au social toute son importance et surtout à celles et ceux qui sont les moins nantis dans la ville.

Enfin, un dernier point qui concerne une question de logique. Comme nous sommes dans l'opposition et que la démocratie territoriale et locale ne permet pas à des membres de l'opposition d'être présents dans l'exécutif - même de manière minoritaire - et ce afin de pouvoir participer à la gestion de ce budget, nous sommes donc complémentent « out ».

Par conséquent, nous ne pouvons pas voter « pour » ce budget. Je vous remercie.

Monsieur CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Malgré les signaux qui m'ont été donnés tout à l'heure - ce qui aurait pu me laisser penser bien avant que cela arrive d'être dans un groupe -, je me retrouve maintenant dans l'opposition. Quoi qu'il en soit, comme je n'étais pas là lors du DOB, il m'est difficile de pouvoir parler de ce budget primitif. Mais à la lecture et au vu de ce qui a été dit tout à l'heure, il me semble que c'est un budget équilibré et en tout cas solidaire. C'est pour cette raison que je le voterai. Maintenant, je vais répondre à Monsieur POIRSON. Monsieur, lorsqu'on a un Président de la République qui fait augmenter son salaire de 150 % et qui double la dette de la France, je crois qu'on peut quand même se poser des questions. La crise actuelle n'est pas seulement mondiale ni due à la financiarisation. C'est aussi la crise d'une mauvaise gestion de notre pays. Et je dis aussi cela pour Monsieur DALI. Quinze milliards de redistribués aux riches ! Il faut quand même s'en rappeler. Madame Bettencourt a reçu 350 millions de remboursement. Avec la politique du gouvernement actuel, avec la RGPP, ça donne quoi Monsieur POIRSON ? Ca donne des baisses d'effectifs dans tous les services publics. Ca donne la fermeture des services publics au niveau local. Voilà la politique du gouvernement actuel, Monsieur POIRSON. Alors, quand on veut donner des leçons de morale sur les propositions programmatiques, lisez le programme des autres ! Ne vous contentez pas d'argumenter ou de faire de grandes déclarations. Lisez le programme de la gauche et des écologistes ! Nous avons certes des désaccords sur nos appréciations ou sur une certaine façon de concevoir la politique autrement. Certainement. Mais nous sommes avec le parti socialiste dans le cadre d'un accord programmatique et nous gérons la France ensemble Monsieur POIRSON. Même si cela vous déplaît.

Jean-François BANBUCK

Je vais quand même prendre brièvement la parole pour indiquer que le groupe MRC-PRG apparenté que je préside votera naturellement ce budget car il est conforme aux orientations qui ont été présentées lors de notre précédente séance. C'est en effet un budget qui tient à la fois compte - et comment ne pourrait-il pas le faire - du contexte dans lequel le gouvernement place les collectivités territoriales et qui acte effectivement la baisse des dotations d'Etat que bien entendu nous déplorons et je dirais même que nous combattons. En face, les besoins des

Kremlinois demeurent et nous continuons de mettre en place la politique pour laquelle nous avons été élus, malgré les difficultés. Donc ce budget est tout sauf effectivement un budget d'austérité, une austérité que la droite au pouvoir cherche à imposer aux collectivités territoriales. Il me semble donc que lorsqu'on a en tête les exigences de solidarité qui doivent se concrétiser sur notre ville, on ne peut qu'approuver les orientations et le budget qui nous a été expliqué ce soir.

Je voudrais dire que ces discussions autour de la nécessité de faire des efforts ne sont pas nouvelles car nous les entendons chaque année à cette époque. Je crois qu'elles mettent en contradiction deux conceptions de l'impôt. La première consiste à concevoir cet impôt uniquement comme la contrepartie de services que la collectivité locale offrirait au contribuable. Et, ma foi, si l'argent venait à manquer et bien il suffirait alors de réduire les services pour s'ajuster à la disette budgétaire. Et puis, il y en a une autre, qui évidemment est la nôtre. C'est celle d'un impôt qui est l'expression de la solidarité. Et c'est celle-là qui est mise en cause aujourd'hui par le pouvoir. Et pas seulement par le gouvernement français, car c'est effectivement une idéologie qui se développe depuis les années 70 et dont les racines sont bien plus profondes. C'est celle d'un rapport de force entre l'économie et la finance d'un côté et la politique de l'autre dont on a vu la traduction encore ces jours derniers. D'ailleurs, je m'inquiète fortement de ce qui pourra advenir l'année prochaine puisqu'à partir du moment où l'unique boussole de certains à droite mais aussi à gauche, est de réduire les déficits, je vois mal comment - les objectifs étant les mêmes -, les moyens pour y parvenir pourraient réellement différer. Et alors que la politique budgétaire est maintenant mise sous tutelle - ou va l'être très prochainement -, je crois que nous pouvons légitimement être inquiets pour le devenir de nos finances locales. Naturellement, j'espère que la campagne électorale de l'année prochaine permettra de faire agir les leviers qui mettront en échec ces funestes projets. En attendant, je crois que ce budget fait prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers. Et donc, nos concitoyens pourront compter sur les élus de notre groupe pour mettre en œuvre ces actions de solidarité.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je vais repartir d'une phrase de Monsieur DALI que nous entendons souvent ici même de sa part, mais aussi à longueur de journaux. D'ailleurs, aujourd'hui, les politiques n'ont même plus besoin de le dire puisque les journalistes le disent avant que le débat ne commence. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faut rentrer dans une période de rigueur et d'austérité. C'est donc un acquis intangible. Et donc, chacun est prié d'entamer le débat avec cet a priori. Ce n'est pas notre cas en ce qui concerne mon groupe et le parti politique auquel j'appartiens. En effet, nous considérons qu'il y a de la bonne rigueur et de la mauvaise rigueur. Et nous considérons que l'austérité est le dernier nom que l'on donne à la casse des solidarités des services publics lorsqu'il n'y a plus d'autres moyens que de faire arriver une justice immanente - main invisible du marché -, qui vient se servir et laisser les services publics exsangues. Donc nous ne participons pas à cette idée et nous pensons - mais d'ailleurs c'est assez facile à démontrer -, que la dette est constituée de choix politiques. Et ces choix politiques sont des années et des années d'exonérations de charges fiscales, d'exonérations d'impôts pour les plus riches et d'exonérations d'impôts sur les sociétés. Ce sont des années et des années où les revenus du capital sont bien moins taxés que les revenus du travail. Il suffirait juste d'ailleurs de taxer le capital au même niveau que le travail. C'est 50 milliards par an, etc.

Donc ce sont bien des choix politiques qui constituent la dette et constituent aujourd'hui une dette pourrie pour le peuple de France. Et effectivement, il faut réduire cette dette. Mais celle qui construit des autoroutes, des hôpitaux, des écoles ou des lycées, celle qui permet aux Français de se soigner, bref la dette qui permet le mieux possible de vivre dans ce pays et d'assurer l'égalité et la solidarité, je pense que notre peuple peut décider de la contracter. Car vous dites qu'il y a un manque de visibilité mais en tout cas ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on ne renversera pas les choses et on ne créera pas de croissance ou de richesse dans ce pays en se roulant en boule comme des hérissons ou en restant médusés dans la lumière des phares comme des lapins de garenne. Il y aura donc bien un moment où il faudra prendre des décisions politiques courageuses et s'y mettre. Mais pour cela, il faudra que l'investissement

public se tourne vers ce qui est réellement productif et ce qui construit réellement du bien-être. Et dans les choses qui construisent du bien-être, il y a la culture. Nous en sommes pour notre part persuadés et c'est pour cela que l'investissement fait par notre collectivité pour la médiathèque est un bon investissement. Car c'est un investissement long et je veux croire que pendant des années et des années, les Kremlinoises et les Kremlinois profiteront de cet équipement. Et c'est à l'aune de ces nombreuses années de culture, d'enrichissement, d'échanges et de découverte, qu'il sera bon de juger l'investissement que nous proposons aujourd'hui et pas à la petite semaine des calculs d'apothicaires.

Paule MATHONNAT

Je voulais dire à peu près la même chose que Fabien GUILLAUD-BATAILLE en m'étonnant que vous considériez que l'investissement de la médiathèque n'était pas productif. Je crois que c'est Monsieur DALI qui a dit cela. Vous avez dit que cela pouvait être moins cher. Donc je vous rappelle simplement que cet investissement comprend aussi les deux futurs étages où s'installera le conservatoire d'une part. D'autre part que 46 % de l'investissement est cofinancé par la région, la DRAC et l'aménageur. La ville ne participe donc que pour moitié. De plus, en ce qui concerne cette médiathèque, nous avons fait le choix de retenir un projet ambitieux, dans la mesure où la bibliothèque actuelle de 427 m² ne peut accueillir ni la croissance de la population du Kremlin-Bicêtre, ni celle du public qui la fréquentera qu'il s'agisse des habitants de la ville ou des personnes qui y travaillent. Donc les perspectives de développement et d'ouverture de la médiathèque justifient amplement ce choix ambitieux que nous avons fait de façon tout à fait volontariste. Je vous répète que pour moi, la médiathèque est un investissement productif. C'est exactement la même chose que ce qu'a dit mon collègue Monsieur GUILLAUD-BATAILLE. Merci.

Jean-Luc LAURENT

L'ensemble des élus qui ont souhaité s'exprimer ont pu le faire. Donc je demande une réponse assez rapide de Jean-Marc NICOLLE pour les points qui nécessitent des éléments de réponse.

Jean-Marc NICOLLE

Je ne sais pas s'il y a quelques points qui demandent réponse. Simplement quelques éléments à notre collègue Jacques POIRSON. Je vois qu'il n'était pas là mais qu'il s'est inscrit dans la même logique que Bernard AUBAGUE dans le cadre du DOB du mois dernier pour nous inviter à faire plus de sécurité et réorienter un certain nombre de crédits en direction de la sécurité. C'est en tout cas ce que j'ai entendu dans vos propos. J'y vois tout simplement un signe et vous arrivez très certainement au même résultat et au même constat que nous. En effet, malgré toutes les belles déclarations et les décisions législatives successives du Président de la République, nous arrivons à un échec en matière de politique de sécurité sur laquelle aujourd'hui, au regard des moyens qui sont alloués, il faudrait que nos collectivités locales s'engagent encore plus pour atteindre nos objectifs. C'est pourtant une compétence régaliennne de l'État.

Je voudrais dire à Raphaet DALI que son raisonnement ne tient pas sur la question des charges financières. Plus de dépenses de fonctionnement, plus de dépenses d'investissement. Vous n'avez pas du tout bien regardé les slides qui vous ont été présentées tout à l'heure, puisque le raisonnement que vous essayez d'avancer ne tient pas pour notre collectivité. C'est le raisonnement évoqué par Monsieur GUILLAUD-BATAILLE qui est assez classique sur les politiques d'austérité où il s'agit de diminuer, diminuer, diminuer. Et comme ça, moins de services. Le problème, c'est que nous vous avons présenté une évolution tout à fait correcte des dépenses de fonctionnement au regard de l'évolution d'un certain nombre de recettes. Effectivement, dans les collectivités locales, nous avons la particularité de présenter des budgets en équilibre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Et il se trouve qu'au regard du rythme des investissements réalisés sur la ville, notre section d'investissement va particulièrement baisser sur l'exercice 2012. Si les investissements baissent, les frais financiers diminueront de même puisque nous aurons un recours à l'emprunt qui sera inférieur à celui que nous avons eu en 2011 et même en 2010. Donc par rapport à votre raisonnement qui évoquait une augmentation des charges, non ! Car nous

aurons des charges qui seront contenues et particulièrement au regard du programme d'investissements maîtrisé que la ville met en œuvre.

Enfin, Bernard AUBAGUE a pris l'exemple de la ville de Paris. Je ne sais pas si nous pouvons vraiment comparer le Kremlin-Bicêtre avec Paris. Il est vrai que nous avons une grande proximité, qu'elle soit politique ou géographique. Mais il a sûrement échappé à Monsieur AUBAGUE que la particularité du Kremlin-Bicêtre est que la ville est éligible à un certain nombre de dotations de solidarités (solidarité urbaine, fonds de solidarité Ile-de-France) et que la ville de Paris n'y est pas éligible. En effet, elle verse et contribue à l'ensemble de ces dispositifs, en plus du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales. Je considère donc évidemment que votre raisonnement a un peu de difficulté à tenir et que nous ne sommes pas tout à fait dans les mêmes dispositions budgétaires. Et le rendement fiscal de la ville de Paris, au regard des programmes immobiliers, ne serait-ce qu'à travers le foncier, est largement supérieur à ce que peut produire une commune telle que la Kremlin-Bicêtre, qui représente 154 ha et est occupée pour 30 % par le fort et l'hôpital, qui rappelons-le au passage, ne produisent pas de recettes fiscales. Je pense donc que nous ne jouons pas dans la même cour que la ville de Paris.

Puisque j'ai parlé de rendement, j'en profite pour demander à Monsieur DALI ce qu'il entendait par investissement productif. Car, dans une collectivité, je ne vois pas comment on peut réaliser des investissements productifs - peut-être en louant ou en construisant. En tout cas, je n'ai pas bien compris votre propos, au regard de nos compétences car nous ne sommes pas une entreprise et nous sommes là, bien évidemment, pour développer des services à l'ensemble de nos concitoyens dans le cadre des services publics.

Enfin, comme nous avons beaucoup cité ce soir un équipement culturel majeur, sur lequel Paule MATHONNAT a d'ailleurs indiqué dans son propos que nous avons fait un choix volontariste dans le domaine de la culture, il me paraît aussi important - car ce sont des choix qui ont été faits depuis de nombreuses années et remontent au mandat précédent dans un contexte tout aussi difficile - de rappeler que dès le premier mandat, dans le cadre d'une opération relativement complexe, nous avons surmonté des montagnes pour arriver à la réalisation concrète du projet OKABE. Permettez-moi donc aussi de rendre hommage à quelqu'un qui a été élu à la culture. Je pense particulièrement à Jacqueline BOUTIN, qui nous avait convaincus de ce besoin pour la ville et qui est à la genèse de ce projet.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Le seul point que je voudrais évoquer pour préciser la pensée de Monsieur NICOLLE - sans le contredire car elle est en phase avec la mienne -, est le fait que nous ne demandions pas que l'hôpital et le fort soient assujettis à une fiscalité à l'image des entreprises. Je rappelle d'ailleurs que la ville est membre d'une association des villes dites « hospitalières » qui revendique le droit à une compensation pour l'accueil de grands services publics. Ceci se traduirait au niveau de la ville, par une reconnaissance pour les dotations de fonctionnement. Par exemple, les villes qui accueillent des prisons sur leur territoire ont une dotation globale de fonctionnement qui est majorée. Je ne vois donc pas pourquoi, par exemple, nous ne compterions pas un habitant supplémentaire correspondant à un lit d'hôpital, sachant qu'il y en a près de 1 000 sur le nôtre. De ce côté-là, il est vrai que quels que soient les gouvernements successifs, nous n'avons pas réussi à convaincre. Et pourtant, cette association est consensuelle, du moins elle rassemble par delà les clivages politiques. Nos villes font des efforts, particulièrement plus importants que d'autres, pour accueillir certains services et cela mériterait d'être reconnu. Je voulais juste souligner ce point. Et comme je m'étais exprimé en complément de Jean-Marc NICOLLE à la fin de sa présentation, je n'ajoute pas d'élément. Et je pense que chacun s'est exprimé - pour ceux qui sont intervenus -, sans surprise par rapport au DOB et que chacun a joué sa partition, étant soit dans la majorité, soit dans l'opposition. Et j'ai bien noté que Raphaël DALI considérait que par delà même la qualité du budget, ou pas, le fait d'être dans l'opposition oblige à ne pas approuver le budget. Il est vrai qu'il y a des résultats de posture et d'élection. Mais ainsi est la vie démocratique ici au Kremlin-Bicêtre, comme ailleurs.

Je vais mettre au vote le budget par un vote global, si vous en êtes d'accord.

Qui désire voter chapitre par chapitre ? Quelqu'un parmi vous demande-t-il un vote différent sur l'un des chapitres ou sur plusieurs chapitres ? Y-a-t-il une demande en ce sens ? (*Il n'y en a pas*). Je mets donc le budget au vote global et cela vaudra chapitre par chapitre.

Résultat du vote :

Votant : 35

Pour : 31

Contre : 4 (*M. POIRSON, Mme MOIRENC, M. DALI et M. AUBAGUE*).

Abstention : 0

Le budget est donc adopté avec 31 voix pour et 4 voix contre.

N°2011-104. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP – EXERCICE 2012).

Jean-Luc LAURENT

Y-a-t-il des questions sur ce rapport à Paule MATHONNAT ? Il concerne principalement la médiathèque mais aussi le CTM que nous reconstruisons. (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 31

Contre : 1 (*M. AUBAGUE*)

Abstentions : 2 (*M. POIRSON et Mme MOIRENC*).

Ce rapport est donc adopté.

D'autre part, je demande instamment aux élus de ne pas partir en laissant un pouvoir s'ils n'ont pas signé les projets de budget. Les membres présents doivent tous signer les budgets, quel que soit le vote émis. C'est l'attestation de la présence à la séance. Les votes sont également consignés par ailleurs. Merci. Nous passons au rapport suivant, d'autant plus qu'il y a des représentants de l'ADASE dans le public. Paule MATHONNAT.

N°2011-105. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES (ADASE) - EXERCICE 2012.

Paule MATHONNAT

La convention d'objectifs et de moyens qui avait été signée l'année dernière avec l'ADASE, fixe dans son article 6 le mode de calcul de la subvention. Elle était de 66 100 € en 2011, avec une partie fixe de 33 000 € et une partie variable de 33 100 € correspondant aux activités. La partie variable étant indexée sur le nombre d'adhérents Kremlinois participants aux activités soutenues par la ville et fixant un delta de 100 € par personne, en plus ou en moins. La déclaration d'effectifs de cette année, arrêtée au 22 octobre 2011, indique 240 adhérents participants aux activités, alors qu'ils étaient 322 au 31.12.10. Il y a donc un delta de – 82 participants, ce qui entraîne mécaniquement une diminution de la subvention de 8 200 €.

En conséquence, le montant de la subvention 2012 attribuée à l'ADASE s'élève à 57 900 €, soit 66 100 €.

Le rapport explique que le montant des subventions attribuées à chaque association, comme pour les autres, doit être adopté par une délibération du Conseil Municipal. Je vous demande donc d'adopter cette délibération qui arrête la subvention de l'ADASE à 57 900 € pour l'année 2012. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport présenté de façon très concrète ? Bernard AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Monsieur le maire, mes chers collègues. L'équipe politique que je représente a rencontré des responsables de l'ADASE qui sont présents dans la salle. Nous constatons avec tristesse l'état de cette association populaire, qui fut longtemps la seule à développer des activités socio-éducatives sur le haut de Bicêtre. Elle fut encouragée et développée en son temps par vos prédécesseurs. Et nous sommes bien tristes aujourd'hui de voir ce qu'elle devient et la façon dont le dossier est géré par Madame MATHONNAT. L'ADASE traverse un passage difficile et semble faire l'objet d'un statut particulier pour la municipalité. En effet, elle veut développer des activités qui lui sont refusées. Elle écrit à la Mairie pour que soient entreprises des sécurisations sur les abords du centre, sans aucune réponse. Pourtant, il y va de la sécurité de plusieurs centaines d'enfants. En dernier ressort, elle ne perçoit des subventions que pour les pratiquants Kremlinois. Il existait il y a quelques années une concertation et une prise en compte du lieu d'implantation des activités de l'ADASE, qui drainait des enfants proches de la frontière qui existe entre Villejuif, Arcueil et Gentilly. A l'heure de la communauté d'agglomération, dont les communes font partie, vous faites de la discrimination, ce que nous ne tolérons pas. D'autant que vous savez que les questions financières sont cruciales en ce moment. Madame le Maire adjoint, existe-t-il d'autres associations culturelles ou sportives à qui vous imposez cette discrimination de frontière communautaire ?

Aujourd'hui, l'ADASE est contrainte de licencier un professeur, qui est déclaré inapte à l'exercice de son art. C'est bien la médecine du travail qui a fait ce certificat, et non comme cela a été écrit, l'inspection du travail. C'est un événement imprévisible et exceptionnel. Il est souhaitable que votre position soit revue pour que cette association vive et qu'elle continue son activité socio-éducative, qu'elle exerce depuis de nombreuses années auprès des enfants, et je dirai : « au plus près des enfants quelle que soit leur origine ». Cette activité doit également se poursuivre dans des conditions de sûreté maximales et là aussi, il est temps de répondre aux demandes de l'association.

On entend souvent parler de la CAVB (Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre) mais compte tenu de la proximité du lieu avec les communes de Villejuif et d'Arcueil, n'y avait-il pas la possibilité d'encourager nos voisins communautaires à venir à l'ADASE et par là même, à solliciter une aide auprès de la CAVB ? J'aimerais avoir ici de votre part, Madame le Maire adjoint, pour les familles et les enfants qui participent à ces activités, mais aussi pour les enseignants, les animateurs et les administratifs, l'assurance que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir, pour trouver des solutions durables, qui permettent à nos concitoyens et à ceux des communes proches, de pouvoir participer à des activités intéressantes et variées avec l'ADASE. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Y-a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*). Madame MATHONNAT pour répondre.

Paule MATHONNAT

Concernant les frontières entre le Kremlin-Bicêtre et les villes voisines, c'est un sujet que j'ai souvent évoquées avec l'ADASE. Je rappelle que l'ADASE a signé en toute connaissance de cause cette convention et que l'échange a duré près d'un an. Il est donc un peu surprenant que vous en fassiez état après coup en vous faisant leur porte-parole. Mais s'agissant des villes voisines, si la diminution est de 82 adhérents cette année pour les Kremlinois, elle est de plus de 140 sur l'ensemble des participants.

Quant au reste, je crois que Monsieur le Maire a répondu sur le différend opposant l'ADASE à l'une de ses salariées. Il a été répondu très clairement qu'il s'agissait d'un différend de droit privé, sur lequel la ville n'avait pas à intervenir. Pour la suite, nous sommes évidemment

attentifs au déroulement des activités dans les meilleures conditions possibles pour les participants.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Jean-Marc NICOLLE a également demandé d'intervenir pour apporter un complément.

Jean-Marc NICOLLE

Puisque j'accompagne assez régulièrement Madame MATHONNAT dans l'ensemble des entretiens et étant donné que l'on parle de subventions, je voudrais déjà signaler à Bernard AUBAGUE que je n'accepte pas le propos qui consisterait à laisser penser que nous ne soutenions pas l'ADASE et que nous aurions des positions à géométrie variable. D'ailleurs, vous avez fait référence à l'ancienne majorité, mais cela remonte déjà à quelques années Monsieur AUBAGUE ! Cela fait quinze ans ! Si la ville n'avait pas soutenu l'ADASE depuis quinze ans, que serait-il advenu depuis ? Je ne crois pas que nous ayons abandonné notre soutien à cette association. Donc en tout cas, je ne comprends pas bien les propos que vous avez formulés. Et effectivement, la subvention proposée ce soir par Paule MATHONNAT respecte une convention d'objectif signée, discutée et mise en œuvre par l'ensemble des parties, et approuvée ici par le Conseil Municipal.

Et puis permettez-moi aussi de souligner votre discours à géométrie variable. Car là, vous êtes quand même - et nous le verrons tout à l'heure dans le rapport d'activité de la CAVB -, à considérer et à vous interroger sur l'utilité, l'opportunité ou les doublons de cet établissement public de coopération intercommunale. Et là, vous trouvez la recette miracle qui consisterait à verser une subvention pour un établissement public dans un domaine où il n'a pas compétence. Là franchement, vous faites des propositions dont vous savez pertinemment que de toute façon, elles ne sont ni réalistes ni applicables.

De plus, comme vous êtes le premier, à juste titre, à regarder l'utilisation des deniers publics et, comme vous l'avez dit lors du DOB, à veiller à ce que le budget communal aide en priorité les Kremlinois, ce qui semble assez légitime, permettez-moi aussi de vous dire qu'il semble assez naturel que nous conditionnons le fait - pour certaines activités ou lorsqu'il y a une fréquentation très importante de personnes hors périmètre du Kremlin-Bicêtre -, que la subvention puisse d'abord bénéficier aux Kremlinois, ce qui n'empêche pas par ailleurs à l'association, si elle le souhaite - mais chacun son travail -, de pouvoir prendre les contacts nécessaires avec les communes environnantes pour pouvoir bénéficier - au même titre qu'il existe une subvention versée par le Kremlin-Bicêtre -, de soutiens auprès des communes limitrophes qui profitent de ses bonnes activités. Et je le dis encore une fois, nous continuons de soutenir cette association à sa juste valeur dans le cadre des activités de qualité qu'elle déploie.

Jean-Luc LAURENT

Je voudrais préciser deux points. Sans revenir sur tous les éléments que j'ai apportés à l'association dans un courrier, suite à une lettre qu'elle m'a adressée, ainsi que dans un autre courrier auprès des enseignants qui avaient signé une lettre collective craignant pour l'avenir de celle qui les emploie, je tiens à répéter que la ville n'a nullement l'intention de remettre en cause l'ADASE. Jean-Marc NICOLLE l'a souligné, nous soutenons l'ADASE depuis que nous sommes en charge des affaires de la cité. Et si nous l'avons fait, c'est en toute clairvoyance et en tenant compte du rôle que joue cette association. Et pour reprendre certaines considérations que nous livrent parfois des élus de l'opposition, comme Bernard AUBAGUE, nous ne sommes pas là pour dire que les doublons sont gênants et qu'il faut simplifier. Alors oui, nous avons le conservatoire et nous avons un club sportif qui parfois a des activités similaires. Mais avons-nous remis cela en cause ? Avons-nous bousculé les choses ? Non. Nous avons continué à soutenir et nous avons même augmenté nos subventions depuis que je suis Maire. Et pourquoi avons-nous augmenté nos subventions ? Parce que l'État- je rappelle que cette association était dans un centre socioculturel destiné prioritairement aux habitants de la SNI-, s'est progressivement désengagé. Ceci fait que la

ville est le premier financeur. Il ne faut donc quand même pas oublier l'histoire. Et l'histoire, c'est que nous assumons, nous faisons et nous continuons. De plus, on honore la convention d'objectifs. Il se trouve qu'il y a quelques jours, j'ai répondu à l'invitation du CSAKB. Et je leur ai rappelé ce que faisait l'Etat dans ces temps de difficultés où parfois le monde associatif, les sports ou la culture voient leurs financements diminuer. Car il faut quand même regarder objectivement les choses. En effet, il n'est pas une association, pas un club sportif ou un seul organisme indépendant, qui ont des directions élues par leurs adhérents qui se gèrent eux-mêmes, qui ne se plaignent aujourd'hui des désengagements de l'Etat. Et évidemment, comme on a pu me le dire : « Avec vous (Le Maire et les adjoints) c'est pratique, car vous êtes de ceux que nous pouvons voir et rencontrer car les autres, nous ne les voyons pas ». Et bien lorsqu'on a des problèmes, on se tourne vers ceux qui se trouvent à proximité. Et c'est vers nous que l'on demande toujours plus. Mais je ne peux pas rentrer dans des logiques de substitution. Par contre, ce qui est clair, c'est que malgré la baisse des dotations de l'Etat, ce que nous avons vu dans le budget 2012, l'ensemble des clubs, des structures culturelles et sportives et des associations continueront d'avoir le soutien financier de la ville dans le cadre des conventions. Et globalement, il n'y aura pas de rétractation. Il y aura respect des conventions. Et s'il y a des économies à faire, ce n'est pas là-dessus que nous les ferons. S'il faut en faire, nous chercherons d'autres sources. Nous avons donc la volonté de poursuivre et de continuer. Pendant combien de temps ? Je vous renvoie à ce que j'ai dit tout à l'heure. Et si jamais nous avons des mesures à prendre, nous verrons bien. Et le Conseil Municipal y sera associé. Mais l'objectif n'est pas de ponctionner les associations et il faudra bien se déterminer. Et personne ne pourra se réfugier, Monsieur AUBAGUE, dans le « yaka, faut-qu'on ». Car il est très facile de faire une intervention pour dire que l'on soutient l'association lorsqu'elle est présente dans la salle. Mais si demain, nous avons des difficultés, retenez ce que je vous dis ce soir : « je vous demanderai ce que vous proposez ».

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

Rapport suivant, Madame BOCABEILLE.

N°2011-106. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX - EXERCICE 2012.

Corinne BOCABEILLE

Mesdames et Messieurs. Je vous propose donc d'attribuer pour l'année 2012 les subventions suivantes en vous rappelant que conformément à la réglementation, il y a forcément une convention entre la ville et chaque organisme pour les subventions de plus de 23 000 €. Il s'agit des structures suivantes :

- CCAS - Action sociale et aides ménagères pour 276 000 €.
- CCAS - Reversement d'un tiers du produit des concessions cimetièrre pour 20 000 €.
- Comité de gestion des œuvres sociales du personnel de la commune du Kremlin-Bicêtre pour 88 013 €.
- Centre d'Information Droit des Femmes (CIDFF) accès au droit pour 11 435 €.
- SAMI (Service d'Accueil Médical Initial) pour 18 600 €.
- Les Petits Cailloux, crèche parentale pour 70 000 €.
- Subvention permanences de l'Association pour le Droit et l'Information au Logement (ADIL) pour 2 500 €.
- Mission locale intercommunale du Nord-Ouest du Val de Marne pour 65 000 €.

Tout ceci représente donc un total de 551 548 €.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y-a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Je le mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

Je vous remercie.

Rapport suivant, Hervé NOWAK.

N°2011-107. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES - EXERCICE 2012.

Hervé NOWAK

Comme chaque année, il s'agit d'attribuer les subventions de fonctionnement prévues dans les conventions d'objectifs ratifiées par le conseil des associations sportives. Ainsi :

- Pour le CSAKB : 268 500 €.

- Pour l'USKB : 137 000 €.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y-a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Je le mets donc aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

Je vous remercie.

Rapport suivant, Jean-Marc NICOLLE.

N°2011-108. REVALORISATION DES TAXES ET TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012.

Jean-Marc NICOLLE

Je voulais juste préciser qu'il s'agit d'une augmentation de 2.2 %, compte tenu de l'inflation.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y-a-t-il des questions ? Bernard AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Une inquiétude pour les conditions de gratuité. Les groupes politiques sont nommés en tant que groupes politiques mais on ne parle pas des non groupes politiques du Conseil Municipal, c'est-à-dire des gens comme moi qui sont seuls. Il n'est donc pas proposé que les élus seuls peuvent également bénéficier de la gratuité. C'est donc une question.

Jean-Marc NICOLLE

La réponse était dans votre question puisque nous n'avons rien modifié et qu'il s'agit de la même délibération que précédemment. Nous continuerons donc à appliquer les mêmes principes.

Jean-Luc LAURENT

Je signale le départ de Geneviève EL MALKI après le rapport 103, sans laisser de pouvoir, de Jean-Louis BOULANGER et d'Hervé NOWAK pendant le débat sur le rapport 108. Compte tenu des pouvoirs, 3 élus sont absents.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le maire, mes chers collègues. Il est évident que la réévaluation des taxes est logique. Mais je tiens quand même à signaler que certains de nos commerçants subissent actuellement un préjudice avec les travaux sur la départementale 7. Donc je m'interroge sur le fait d'avoir une augmentation de taxe en plus de ce préjudice, qui entraîne un manque à gagner et donc une baisse de leur chiffre d'affaires. Je ne sais pas s'il ne faudrait pas réfléchir à ne pas leur affliger cette augmentation de taxe, ou en tout cas essayer de discuter et de faire quelque chose pour essayer de les aider, afin qu'ils n'aient pas de charges supplémentaires pour cette année.

Raphaet DALI

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Même si je comprends les contingences budgétaires, je partage l'opinion de celles et ceux qui se sont exprimés avant moi. Je pense effectivement que dans le contexte actuel, nous aurions pu éviter d'alourdir les charges pour ces personnes dans la mesure du possible car elles travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles. Il est vrai qu'en discutant avec elles, elles sentent le coup passer.

Jean-Marc NICOLLE

Je vais répondre à Monsieur CHAPPELLIER mais je voudrais dire à Monsieur DALI qu'à un moment donné, il faut être cohérent. Tout à l'heure, vous nous avez fait l'apologie de la politique de Nicolas SARKOZY en disant que c'était le seul à bouger, à faire des propositions et qu'il est le seul à être à la hauteur pour pouvoir redresser la situation. Mais il vous a échappé un certain nombre de décisions qu'il a prises très récemment, comme l'augmentation de la TVA ou encore la surcote sur les entreprises avec 5 % de plus. Il faut donc arrêter d'avoir un discours qui consiste à dire que l'Etat peut augmenter ses recettes, alors que la ville ne peut pas le faire. Permettez-moi de vous le dire car je trouve cela incohérent.

Par contre, la question de Monsieur CHAPPELLIER est tout à fait légitime. Et d'ailleurs, les commerçants qui ne peuvent pas utiliser leur droit de voirie ne sont pas redevables auprès de la ville. De plus, nous sommes en capacité de pouvoir le proratiser par rapport à leur utilisation. Donc pour ceux qui n'ont pas de droit de terrasse, les différentes taxes qui leur sont proposées ne leur sont bien évidemment pas appliquées. Par ailleurs - et Madame POISAT qui gère le secteur en a bien évidemment conscience -, je ne sous-estime pas les nuisances que subissent actuellement les commerçants, ce qui peut effectivement avoir une incidence sur leur chiffre d'affaires. Mais il ne fait pas partie des prérogatives de la collectivité de mettre en place des fonds d'intervention qui permettraient de pouvoir compenser une baisse du chiffre d'affaires. Celui qui a compétence pour pouvoir le faire est éventuellement l'Etat, à travers le préfet, et dans certains départements, des dispositifs de ce type se mettent en place. J'attire cependant l'attention sur le fait que les travaux restent sur une durée relativement courte même si on aimerait toujours qu'elle soit raccourcie. Et ce type de dispositif se met en place sur des durées beaucoup plus longues. De plus, il faut aussi regarder quel sera demain le chiffre d'affaires de ces mêmes commerces, par la belle vitrine qui leur sera offerte sur l'avenue de Fontainebleau. Et je crois que tout investisseur ou celui qui a une activité qu'il veut faire fructifier ne peut que s'en réjouir, au regard des investissements publics réalisés à cet endroit. Mais encore une fois, bien évidemment, nous n'appliquons pas les taxes pendant la durée des travaux.

Jean-Luc LAURENT

En effet, cela est très important. C'est au *prorata temporis*. C'est tout à fait légitime et Carole POISAT y veille particulièrement.

Je mets donc aux voix ce rapport avec les explications données. Monsieur DALI.

Raphaët DALI

Je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu car on joue sur les mots et comme nous sommes entre adultes, je pense que nous pouvons toujours discuter clairement. Je ne suis pas contre les taxes et il ne faut pas se cataloguer dans la loi du tout et du rien. Et lorsque le chiffre d'affaires de certains augmente et que des gens s'enrichissent, il est tout à fait normal qu'il y ait des taxes et je suis d'accord avec vous. Mais lorsque la charrue peine, qu'elle est en difficulté et que vous la surchargez, c'est là où il y a un problème.

Jean-Luc LAURENT

Nous venons d'avoir ce débat, nous n'allons pas le refaire. Monsieur NICOLLE vous a répondu. Et j'ajoute éventuellement qu'à suivre votre raisonnement, on pourrait diminuer s'il y avait une baisse du chiffre d'affaires et augmenter demain. Mais demain, nous ne vous proposerons pas d'augmenter. Il faut donc avoir une appréciation globale des choses.

Raphaët DALI

Monsieur SARKOZY a augmenté les taxes sur les paradis fiscaux et les échanges financiers importants.

Jean-Luc LAURENT

Mais non. C'est de la communication ! Monsieur DALI, soyez un peu sérieux. La taxe sur les transactions, ce n'est ni plus ni moins que de la communication. C'est comme l'histoire de la banque centrale européenne qui doit racheter la dette, c'est de la communication vis-à-vis de Madame MERKEL. Ensuite, elle dit non, et Nicolas SARKOZY ne fait qu'approuver. Et je n'ai pas de propos germanophobes.

Donc qui est pour cette délibération ?

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

Rapport suivant. Jean-Marc NICOLLE.

N° 2011-109. RUSSENKO 2012 - FIXATION DES TARIFS.

Jean-Marc NICOLLE

Juste une erreur matérielle. Il faut intégrer le vendredi dans les tarifs.

Jean-Luc LAURENT

Voilà donc l'objet de la délibération.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1 (*M. AUBAGUE*)

Ce rapport est donc adopté avec 31 pour et 1 abstention.

Rapport suivant. Jean-Marc NICOLLE.

N°2011-110. FIXATION DES TARIFS POUR LES PRESTATIONS DE RESTAURATION, ACCUEILS DE LOISIRS, CENTRES DE LOISIRS, ESPACE JEUNESSE ET ACTIVITES SPORTIVES POUR L'ANNEE 2012.

Jean-Marc NICOLLE

Il vous est donc proposé une augmentation des tarifs de 2.2 % comme sur la délibération précédente. Cependant, il ne vous aura pas échappé - comme nous l'avions proposé l'année dernière mais cette fois-ci différemment -, que nous appliquons une revalorisation sur les tranches du quotient familial à hauteur de 2.33 %. Cela permet d'éviter que des personnes situées dans la valeur plafond de la tranche du quotient familial au cours de l'exercice 2011 ne basculent dans la tranche supérieure. Donc le fait de faire évoluer les assiettes avec une marge légèrement supérieure permet de consolider l'usager dans la tranche de quotient familial. Par contre, nous n'appliquons et revalorisons que sur les neuf premières tranches. Les quatre tranches supérieures sont elles gelées. Donc mécaniquement, il pourrait effectivement y avoir des recettes supplémentaires dans le budget de la ville générées par les Kremlinois se trouvant dans les tranches supérieures - ce qui rejoint la préoccupation de Monsieur DALI sur l'appel à la solidarité. Vous noterez d'ailleurs que nous n'avons pas répercuté la hausse de la TVA.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ces propositions ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je voudrais faire noter qu'avec cette décision, nous faisons l'inverse de ce que fait Monsieur FILLON lorsqu'il laisse augmenter les salaires et qu'il gèle les tranches d'impôts sur le revenu.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ?

Raphaët DALI

Sans commentaire, Monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT

Merci pour le « sans commentaire ».

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention :

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2011-111. INFORMATISATION DE LA MEDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE.

Jean-Luc LAURENT

Il s'agit d'une subvention la plus élevée possible au taux maximum fixé de 45 % pour solliciter sur proposition de Paule MATHONNAT une réinstallation informatique.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Je le mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 1 (*M. AUBAGUE*)

Ce rapport est donc adopté avec 31 pour et 1 abstention.

N°2011-112. DENOMINATION DU CENTRE SOCIAL.

Jean-Luc LAURENT

Sans reprendre l'ensemble des éléments qui vous sont présentés, je vous indique que la proposition qui vous a été faite avec Corinne BOCABEILLE, par l'équipe du centre social, a fait l'objet d'échanges et de discussions le jour de l'anniversaire des dix ans du centre. Il s'agit de dénommer ce centre : « Centre Social Germaine TILLION ». Je ne reprendrai pas le parcours ni l'implication de Germaine TILLION dans la résistance en faveur des centres sociaux pour lesquels elle s'est tant impliquée en Afrique et particulièrement en Algérie. Cette proposition intervient dix ans après car effectivement, nous avons considéré à l'ouverture - sur proposition de l'équipe et de discussions avec les usagers -, qu'il convenait de laisser le centre social s'installer. Nous avons donc attendu cette manifestation pour nous accorder sur un choix. Choix que j'ai retenu sur la base des propositions qui ont été faites. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Jacques POIRSON

Monsieur le Maire. Je ne connaissais pas Germaine TILLION et je voudrais juste faire passer un message anecdotique. Je me suis documenté sur sa vie qui a été très riche, puisqu'elle a été ethnologue et grande résistante. J'ai par contre constaté qu'elle avait signé en 2000 l'appel lancé pour que soit reconnue et condamnée officiellement la pratique de la torture pendant la guerre d'Algérie. Je voudrais juste dire que la France est le pays des droits de l'homme et qu'effectivement, elle doit condamner tous les tortionnaires. Mais je profite de cette occasion pour que nous pensions aussi aux soldats du contingent et à nos compatriotes qui ont été massacrés et torturés par le FLN. Il n'y a malheureusement pas de guerre propre et c'est pour cela qu'il faut condamner la pratique de la torture et avoir une pensée pour toutes les victimes. Toutes ! Merci.

Jean-Luc LAURENT

Vous êtes libres de vos propos. Je ne veux pas ouvrir de débat sur ce sujet mais vous dire simplement : « arrêtons d'un côté ou de l'autre, de rentrer dans des logiques de repentance ». La France est ce qu'elle est avec ses ombres et ses lumières. Et arrêtons de nous renvoyer, surtout sur la guerre d'Algérie, telle et telle chose à la figure les uns les autres, tant d'années après, alors qu'il faudrait plutôt concevoir des rapports nouveaux fondés sur le respect mutuel des peuples et l'indépendance de l'Algérie. Le reste appartient à l'histoire et à notre histoire. Chacun a son appréciation mais tournons-nous enfin maintenant vers l'avenir. C'est tout ce que je voulais dire.

Je mets aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention :

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

N°2011-113. AUTORISATION DE TRANSFERT DE LA CONCESSION DU RESEAU CABLE DE VIDEOCOMMUNICATION DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE AU SIPPAREC.

Jean-Luc LAURENT

Je précise qu'il s'agit de Numéricâble.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Je le mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention :

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2011-114. REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE - MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE D'ACHAT.

Jean-François BANBUCK

Il s'agit d'une délibération technique suite au transfert du budget de la caisse des écoles vers le budget ville.

Jean-Luc LAURENT

Nous devons modifier la nomenclature de l'achat public.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Je le mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention :

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2011-115. CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL CHASTENET DE GERY : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET D'ECHANGES DE VOLUMES AVEC L'HABITATION CONFORTABLE.

Jean-Luc LAURENT

Vous avez tous les documents annexés de ce volumineux rapport.

Avez-vous des questions à poser à Didier ROUSSEL ? (*Il n'y en a pas*).

Je le mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 31

Contre : 1 (*M. AUBAGUE*)

Abstention : 0

Ce rapport est adopté avec 31 voix pour et 1 contre.

N°2011-116. PRISE EN CHARGE DE LA GARANTIE RISQUE LOCATIF PAR LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'APAGL ET LOGEO.

Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Juste pour vous dire que la ville - et à chaque fois que j'ai l'occasion d'intervenir sur le sujet, je ne manque pas de vous le faire savoir -, subit évidemment une situation extrêmement tendue en termes de logements. Je rappellerai deux chiffres, que je rappelle notamment aux personnes que je reçois lors de mes permanences : 1 900 demandes de logements pour 56 logements attribués l'année dernière (tous bailleurs sociaux confondus). Nous espérons pouvoir faire accéder un nombre supplémentaire de demandeurs sur le parc locatif privé, grâce à la mise en place de cette GRL.

Jean-Luc LAURENT

Il faut également préciser que cela concerne les jeunes. Donc les jeunes au sens du code de l'habitat, c'est-à-dire les moins de 30 ans.

Y a-t-il des interventions sur cette proposition ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets donc aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention :

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2011-117. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE BIEVRES SUITE AU TRANSFERT DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DU KREMLIN-BICETRE.

Jean-Luc LAURENT

Tout est quasiment dans le titre. Mais je pense qu'il faut quand même une ou deux phrases de précisions, Jean-François BANBUCK, d'autant plus que nous savons que cette décision ne sera pas unanime au niveau du Val de Bièvre.

Jean-François BANBUCK

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit là d'un processus complètement classique au sein de la CAVB. En effet, au fur et à mesure qu'ont été transférées différentes compétences et notamment différents équipements, il était tout à fait logique qu'une ville dont les charges de fonctionnement étaient allégées soit en face d'un processus d'équilibre, d'égalité et de rééquilibrage dans la répartition des recettes de la CAVB. Cela a donc été mis en œuvre pour l'ensemble des autres équipements avec une technique quelque peu complexe. Effectivement, il existe des rééquilibrages très précis tenant compte des modalités de fréquentation, ou des nouvelles demandes faites par les différentes villes. Bref, il se trouve que ce processus a été assez long à mettre en place. En effet, il fallait aussi avoir une connaissance du coût d'exploitation de l'équipement dans sa configuration nouvelle. Et donc la commission locale d'évaluation des charges s'est prononcée au mois de septembre sur le chiffreage réalisé. Il a reçu la validation des villes du Kremlin-Bicêtre et d'Arcueil, avec une contestation de la ville de Gentilly, non pas sur le montant des charges mais sur la date d'effet d'entrée en vigueur de cette répartition. Le vote qui a été confirmé hier à la communauté d'agglomération a montré que la ville de Gentilly s'est à nouveau prononcée contre la rétroactivité de la réfaction. Donc

contre toute logique elle s'est trouvée quelque peu isolée au sein de la CAVB sur cette question.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1 (*M. AUBAGUE*)

Ce rapport est adopté à l'unanimité moins une abstention.

N°2011-118. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE DISPOSITIF AIDES AUX VACANCES ENFANTS (AVE).

Jean-François BANBUCK

Cette convention comporte des obligations de natures qualitatives pour la ville puisqu'il s'agit de respecter un certain nombre de critères sur la nature des séjours éligibles. D'autre part, la CAF prend quant à elle des engagements financiers vis-à-vis des familles. Ces engagements sont ensuite reversés à la ville dans le cadre des séjours des jeunes de 4 à 17 ans, pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 570 €.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Je mets donc aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2011-119. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Zohra SOUGMI

Je ne vais pas exposer la totalité de ce rapport car il est très tard. Cependant, il est très important que vous sachiez que certes nous réitérons ce contrat mais que nous perdons un financement de 14.57%. Cela signifie que la CAF se désengage et que bien évidemment cela se fait sous l'impulsion de notre gouvernement.

Mais là où j'aimerais vous sensibiliser, c'est que par le désengagement de la CAF, nous perdons non seulement des financements au niveau de ces contrats, mais nous perdons également des financements au niveau de nos structures. Par ailleurs, je vous rappelle que Monsieur NICOLLE avait expliqué la dernière fois que les modalités de financements allaient changer. Et si tel était le cas, le calcul au forfait que faisait la CAF auparavant passerait désormais au réel. Le changement de ce mode de calcul implique donc que nos crèches familiales vont ainsi se trouver en danger car leur coût de fonctionnement coûtera beaucoup trop cher aux collectivités. En effet, aujourd'hui, nous répondons au plus proche des besoins

de nos concitoyens et nous ne mettons pas en balance une logique comptable ou de rentabilité opposée à l'accueil de qualité. Ce n'est pas le choix que nous faisons au Kremlin-Bicêtre. De plus, depuis quelques années, la ville accueille au sein de ces crèches familiales des enfants atteints de handicap. Aujourd'hui, par exemple, nous avons une petite fille atteinte de la maladie des os de verre. Et si nous pouvons l'accepter, c'est grâce à ces crèches familiales. Comment ferons-nous demain ? Et jusqu'à quand pouvons-nous supporter ce delta ? Car si nous gardons ces crèches familiales ouvertes, une compensation sera faite. Mais par qui va-t-elle être faite ? Par le budget général. Et je ne suis pas convaincue que demain, nous serons capables de garder ces crèches ouvertes. Et c'est un vrai scandale.

C'est dommage que l'on en parle tard car les gens sont fatigués et qu'ils sont partis, mais c'est vraiment un problème grave et inadmissible en France aujourd'hui. Le fait d'opposer une question de coût à côté de l'éducation de nos enfants. Restriction, je veux bien, problème budgétaire aussi, mais, comme le disait Monsieur GUILLAUD-BATAILLE, il y a des choix à faire. Et ces choix ne peuvent pas se faire au niveau de l'éducation de nos enfants. Donc bien évidemment la CAF reste encore un partenaire important. Mais jusqu'à quand ? Et jusqu'à quand allons-nous accepter de mettre nos enfants ainsi en ballottage ? C'est un véritable scandale car aujourd'hui nous ne répondons pas suffisamment. Et à côté de cela, le gouvernement nous impose des conditions qui aggravent la situation. Nos structures se dégradent et ce n'est pas acceptable. Je voulais donc vous sensibiliser sur les difficultés que rencontre actuellement le secteur de la petite enfance et sur le niveau de nos structures qui malheureusement vont s'aggraver davantage. Donc si vous acceptez cette convention, je vous demande de bien vouloir la valider.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? Raphaet DALI.

Raphaët DALI

Madame SOUGMI, je vous remercie pour votre intervention et pour la clarté des sentiments que vous avez évoqués. Nous partageons tout cela et il n'y a aucune forme d'opacité sur ce sujet. Mais, dans la vie, ce n'est pas tout ou rien car il y a toute une série de positions, de choix et de couleurs selon les situations. Je vais vous citer un exemple sur la santé. On ne peut pas jouer sur la santé des gens, car c'est ce qu'il y a de plus précieux. On n'a donc pas à faire de restrictions. On est bien d'accord. Et pourtant - et je l'ai vécu -, j'ai vu du gâchis, gâchis financier, de moyens, de techniques, de personnel et de harcèlement thérapeutique. Car dans le budget d'un hôpital ou d'une clinique, il faut assurer le même budget que l'année précédente, voire l'augmenter. Par conséquent, il faut engager des dépenses. Et comment le font-ils dans certaines structures ? Exemple concret : si une personne âgée vient pour se faire soigner pour un petit bobo de rien du tout, on fait une multitude de soins, d'injections et d'exams, alors qu'il s'agissait de petits bobos.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur DALI, vous êtes hors sujet. Revenez s'il vous plaît dans le sujet de la petite enfance car il y aurait beaucoup à dire sur l'hôpital.

Raphaet DALI

Je ne faisais que donner un exemple significatif. Car nous sommes tous d'accord sur l'essentiel. Mais à chaque fois, vous me le ressortez pour essayer de me pointer du doigt. Encore une fois, Madame SOUGMI, nous sommes d'accord sur l'essentiel mais il fallait que vous sachiez certains habillages.

Zohra SOUGMI

Ce que je vous dis Monsieur DALI est concret, car ce sont des crèches kremlinoises. Aujourd'hui, dans notre crèche familiale, nous avons 40 places. Et ces 40 places sont la vitrine de notre ville. Mais qu'est-ce que je fais demain de ces enfants ? C'est de l'exclusion.

Je ne vous parle pas de produit. Là, on fait sciemment de l'exclusion car nous avons une politique actuelle qui fait de l'exclusion. Et je ne peux pas cautionner à cela.

Bernard CHAPPELLIER

Je rejoins ce que vient de dire ma collègue. Et je voudrais dire que l'Etat pousse les communes à se désengager de tout. Dans les services publics, dans les services à la jeunesse ou dans les services à la personne. L'Etat pousse donc les communes à aller dans ce sens en diminuant les dotations, en diminuant les aides et les interventions de la CAF. C'est la politique du gouvernement Monsieur DALI. Cette politique qui consiste à forcer les collectivités locales à se désengager et à être au plus près de nos concitoyens. Et ça Monsieur DALI, il faut s'en apercevoir car on a l'impression que vous êtes sur une autre planète. Mais nous sommes en France dans une situation de crise. Et cette crise est vécue au quotidien par les plus défavorisés tous les jours. Et les personnes dont parlait ma collègue sont celles qui sont souvent en situation de crise.

Jean-Luc LAURENT

Sur la base de ces explications de vote, je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2011-120. AVANCEMENTS DE GRADE - MODIFICATION DU TAUX DE PROMOTION.

Jean-Luc LAURENT

Y-a-t-il des questions sur ce rapport qui a fait l'objet d'un accord avec le CTP et vise à augmenter le taux de promotion pour les agents communaux ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets donc aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2011-121. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Jean-Luc LAURENT

Il s'agit de répondre à la transformation de postes par des promotions internes.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets donc aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2011-122. APPROBATION DU RENOUELEMENT DES CONVENTIONS TYPE D'ADHESION POUR LE SERVICE D'ASSISTANCE SOCIALE POUR LE PERSONNEL AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE BIEVRES.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2011-123. DECISION DE S'ASSOCIER A LA MISE EN CONCURRENCE PAR LE CIG EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT COMPLEMENTAIRE DES AGENTS.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2011-124. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE BIEVRES.

Jean-Luc LAURENT

Je vous propose de ne pas faire la lecture de ce rapport conséquent et de répondre à vos questions ou interventions s'il y en a. Vous avez donc eu ce rapport sous forme de DVD.

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Le Conseil Municipal prend donc acte.

Il me reste à vous rendre compte des décisions que j'ai prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. J'ai signé 18 décisions et contrats dont la liste vous a été remise. Y a-t-il des interventions ou des questions ? (*Il n'y en a pas*).
Le Conseil Municipal prend donc acte.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu au début du mois de février. Je vais donc lever la séance. D'autre part, Jean-Marc NICOLLE m'a demandé d'annoncer que les membres de la commission d'appel d'offres devaient se réunir après la clôture de la séance.

Je clôture donc cette séance et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.